



États financiers consolidés

***Pour les exercices
terminés les
31 décembre 2024 et 2023***

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction de Redevances Aurifères Osisko Itée (la « Société ») est responsable de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de la présentation de l'information financière conformément aux règlements 13a-15(f) et 15d-15(f) et en vertu de la loi intitulée « *Securities Exchange Act of 1934 (United States)* », dans sa version modifiée.

La direction de la Société a évalué l'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière au 31 décembre 2024. La direction de la Société a mené une évaluation des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière en se fondant sur les critères établis dans le document de référence intitulé « *Internal Control - Integrated Framework (2013)* » émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. D'après l'évaluation de la direction de la Société, les contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière sont efficaces en date du 31 décembre 2024.

L'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière au 31 décembre 2024 a été audité par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., un cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, tel qu'il est indiqué dans leur rapport, lequel est présenté dans les pages qui suivent.

(signé) Jason Attew
Président, chef de la direction et administrateur

(signé) Frédéric Ruel
Vice-président, finances et chef de la direction financière

19 février 2025



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Redevances Aurifères Osisko Itée et de ses filiales (la « Société ») aux 31 décembre 2024 et 2023, et des états consolidés des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des flux de trésorerie et des états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Changement de principe comptable

Comme il est mentionné à la note 2 des états financiers consolidés, la Société a changé sa monnaie de présentation en 2024, passant du dollar canadien au dollar américain.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1

Tél. : +1 514 205 5000, Téléc. : +1 514 876 1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.



Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est une question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été ou qui doit être communiquée au comité d'audit et qui i) est liée à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur celle-ci ni sur les comptes ou informations connexes.

Évaluation des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts

Comme il est décrit aux notes 3, 5 et 12 des états financiers consolidés, la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts de la Société s'établissait à 1 114 millions de dollars au 31 décembre 2024. La direction évalue à chaque date de présentation de l'information s'il existe des indices selon lesquels la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, ce qui l'obligerait à procéder à un test de dépréciation formel. La dépréciation est évaluée au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), ce qui est généralement le cas des redevances, des flux et des autres intérêts individuels pour chaque propriété pour laquelle des entrées de trésorerie sont générées. La direction pose des jugements pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation, notamment une variation significative des réserves et des ressources minérales; des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; une production significativement plus faible que prévu; une variation significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et toute autre information financière ou information sur les opérateurs pertinente.

Les principaux faits qui ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures à l'égard de l'évaluation des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts constituaient une question critique de l'audit sont i) les jugements posés par la direction pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui l'obligeraient à procéder à un test de dépréciation formel; et ii) un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures relatives à l'évaluation des éléments probants utilisés par la direction pour évaluer les indices de dépréciation liés à une variation significative des réserves et des ressources minérales; des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; une production significativement plus faible que prévu; une variation significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et toute autre information financière ou information sur les opérateurs pertinente.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation par la direction des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts a été testée. Ces procédures consistaient également, entre autres, à évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction des indices de dépréciation pour un échantillon de redevances, flux et autres intérêts, liés à une variation significative des réserves et des ressources minérales; à des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; à une production significativement plus faible que prévu; à une variation significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et à toute autre information financière ou information sur les opérateurs pertinente, en prenant en considération i) le rendement des redevances, flux et autres intérêts



actuel et passé; ii) la cohérence avec les données du marché provenant de sources externes et des données du secteur; iii) des informations communiquées au public ou toute autre information pertinente des exploitants des redevances, flux et autres intérêts; et iv) de la cohérence avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada
Le 19 février 2025

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 2006.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

	Notes	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$ Retraité (note 2)	1 ^{er} janvier 2023 \$ Retraité (note 2)
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie	6	59 096	51 204	66 853
Placements à court terme	7	-	6 200	-
Sommes à recevoir	8	3 106	4 750	8 640
Autres actifs	9	1 612	1 392	1 880
		<u>63 814</u>	<u>63 546</u>	<u>77 373</u>
Actifs non courants				
Placements dans des entreprises associées	10	43 262	87 444	236 081
Autres placements	11	74 043	70 335	54 268
Redevances, flux et autres intérêts	12	1 113 855	1 174 298	1 017 582
Goodwill	13	77 284	84 081	82 102
Autres actifs	9	5 376	6 768	6 484
		<u>1 377 634</u>	<u>1 486 472</u>	<u>1 473 890</u>
Passifs				
Passifs courants				
Comptes créditeurs et charges à payer	14	5 331	6 205	5 041
Dividendes à payer	17	8 433	8 409	7 472
Obligations locatives	15	852	849	680
		<u>14 616</u>	<u>15 463</u>	<u>13 193</u>
Passifs non courants				
Obligations locatives	15	3 931	5 201	4 948
Dette à long terme	16	93 900	145 080	109 231
Impôts sur le résultat différés	19	76 234	72 797	63 917
		<u>188 681</u>	<u>238 541</u>	<u>191 289</u>
Capitaux propres				
Capital-actions	17	1 675 940	1 658 908	1 642 855
Surplus d'apport		63 567	62 331	60 764
Cumul des autres éléments du résultat global		(141 841)	(84 816)	(101 659)
Déficit		(408 713)	(388 492)	(319 359)
		<u>1 188 953</u>	<u>1 247 931</u>	<u>1 282 601</u>
		<u>1 377 634</u>	<u>1 486 472</u>	<u>1 473 890</u>

APPROUVÉS AU NOM DU CONSEIL

(signé) Norman MacDonald, président du conseil d'administration

(signé) Joanne Ferstman, administratrice

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

	Notes	2024 \$	2023 \$ Retraité (note 2)
Produits	20	191 157	183 228
Coût des ventes	20	(6 738)	(12 335)
Épuisement	20	(32 607)	(41 801)
Bénéfice brut		151 812	129 092
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	20	(18 298)	(24 344)
Développement des affaires	20	(5 632)	(4 574)
Dépréciation des droits de redevances et de flux	20	(49 558)	(35 711)
Bénéfice d'exploitation		78 324	64 463
Produits d'intérêts		4 153	5 061
Charges financières		(7 966)	(14 031)
(Perte) gain de change		(4 424)	1 134
Quote-part du résultat d'entreprises associées		(30 025)	5 937
Autres pertes, montant net	20	(9 920)	(90 201)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le résultat		30 142	(27 637)
Charge d'impôts sur le résultat	19	(13 875)	(9 789)
Bénéfice net (perte nette)		16 267	(37 426)
Bénéfice net (perte nette) par action			
De base et dilué(e)	22	0,09	(0,20)

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	16 267	(37 426)
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé des résultats</i>		
Variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(4 778)	4 397
Incidence fiscale	918	535
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(1 795)	(2 457)
<i>Éléments qui pourront être reclassés à l'état consolidé des résultats</i>		
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(54 425)	19 671
Cession de placements dans des entreprises associées		
Reclassement à l'état des résultats des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le résultat	-	(834)
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	2 258	(2 621)
Autres éléments du résultat global	(57 822)	18 691
Résultat global	(41 555)	(18 735)

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

Notes	2024	2023
	\$	\$ Retraité (note 2)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	16 267	(37 426)
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions	6 238	7 718
Épuisement et amortissement	33 572	42 707
Dépréciation des droits de redevances et de flux	49 558	35 711
Variation de la provision pour pertes de crédit attendues et radiation d'autres placements et d'intérêts à recevoir	(1 399)	27 831
Dépréciation des placements dans des entreprises associées	-	48 968
Quote-part du résultat d'entreprises associées	30 025	(5 937)
Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(343)	9 748
Perte nette (gain net) découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées	9 300	(3 580)
Perte à la cession et à la cession réputée d'entreprises associées	-	7 736
Perte (gain) de change	4 428	(1 268)
Charges d'impôts sur le résultat différés	11 183	7 874
Autres	2 973	(133)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	161 802	139 949
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	23 (1 877)	(1 512)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	<u>159 925</u>	<u>138 437</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements à court terme	7 (5 983)	(6 200)
Acquisitions de placements	-	(40 200)
Produit de la cession de placements	10, 11 3 847	98 053
Acquisitions de droits de redevances et de flux	(73 449)	(217 745)
Autres	(57)	(34)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	<u>(75 642)</u>	<u>(166 126)</u>
Activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	16 35 000	190 000
Remboursement de la dette à long terme	16 (84 721)	(155 787)
Exercice d'options d'achat d'actions et actions émises en vertu du régime d'achat d'actions	9 558	9 486
Rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités	(428)	-
Dividendes versés	(30 650)	(29 655)
Retenues à la source sur le règlement d'unités d'actions avec restrictions et différées	(2 442)	(3 592)
Autres	(1 185)	(1 082)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<u>(74 868)</u>	<u>9 370</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie avant l'incidence des variations des taux de change	9 415	(18 319)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	(1 523)	2 670
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	<u>7 892</u>	<u>(15 649)</u>
Trésorerie au 1^{er} janvier	51 204	66 853
Trésorerie au 31 décembre	6 <u>59 096</u>	<u>51 204</u>

Des informations supplémentaires sur les états consolidés des flux de trésorerie sont présentées à la note 23.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾			Déficit	Total
		Capital-actions	Surplus d'apport			
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2024 (retraité – note 2)	185 346 524	1 658 908	62 331	(84 816)	(388 492)	1 247 931
Bénéfice net	-	-	-	-	16 267	16 267
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(57 822)	-	(57 822)
Résultat global	-	-	-	(57 822)	16 267	(41 555)
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(34 665)	(34 665)
Actions émises – Régime de réinvestissement des dividendes	205 741	3 282	-	-	-	3 282
Actions émises – Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	16 497	263	-	-	-	263
Options d'achat d'actions – Rémunération fondée sur des actions	-	-	1 587	-	-	1 587
Options d'achat d'actions exercées	956 758	11 916	(2 519)	-	-	9 397
Unités d'actions avec restrictions devant être réglées en actions ordinaires :						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	3 569	-	-	3 569
Règlement	160 331	1 586	(2 975)	-	(722)	(2 111)
Incidence fiscale	-	-	422	-	-	422
Unités d'actions différées devant être réglées en actions ordinaires :						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	1 082	-	-	1 082
Règlement	19 351	201	(437)	-	(92)	(328)
Incidence fiscale	-	-	507	-	-	507
Rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités	(26 000)	(216)	-	-	(212)	(428)
Transfert des autres éléments du résultat global d'entreprises associées réalisés, déduction faite des impôts	-	-	-	762	(762)	-
Transfert du gain réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	-	-	-	35	(35)	-
Solde au 31 décembre 2024	186 679 202	1 675 940	63 567	(141 841)	(408 713)	1 188 953

(i) Au 31 décembre 2024, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de (12,7 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de (129,2 millions de dollars).

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾		Déficit	Total
		Capital-actions	Surplus d'apport		
		\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2023 (retraité – note 2)	184 037 728	1 642 855	60 764	(101 659)	1 282 601
Perte nette	-	-	-	(37 426)	(37 426)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	18 691	18 691
Résultat global	-	-	-	18 691	(18 735)
Dividendes déclarés	-	-	-	(32 223)	(32 223)
Actions émises – Régime de réinvestissement des dividendes	140 405	1 939	-	-	1 939
Actions émises – Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	17 809	240	-	-	240
Options d'achat d'actions – Rémunération fondée sur des actions	-	-	3 096	-	3 096
Options d'achat d'actions exercées	938 615	11 710	(2 374)	-	9 336
Unités d'actions avec restrictions devant être réglées en actions ordinaires :					
Rémunération fondée sur des actions	-	-	3 701	-	3 701
Règlement	166 161	1 695	(3 377)	(1 224)	(2 906)
Incidence fiscale	-	-	160	-	160
Unités d'actions différées devant être réglées en actions ordinaires :					
Rémunération fondée sur des actions	-	-	921	-	921
Règlement	45 806	469	(697)	(108)	(336)
Incidence fiscale	-	-	137	-	137
Transfert du gain réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	-	-	-	(1 848)	1 848
Solde au 31 décembre 2023 (retraité – note 2)	185 346 524	1 658 908	62 331	(84 816)	1 247 931

(i) Au 31 décembre 2023, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de (7,8 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de (77,0 millions de dollars).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

1. Nature des activités

Redevances Aurifères Osisko Itée et ses filiales (collectivement, « Osisko » ou la « Société ») sont engagées dans l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'intérêts similaires de métaux précieux et d'autres matières premières qui correspondent aux objectifs de la Société en matière de risque/rendement. Osisko est une société ouverte domiciliée au Québec (Canada), dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York, et a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada. La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes de flux sur divers projets. Le principal actif de la Société est une redevance de 3 à 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur le complexe Canadian Malartic, située au Canada.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ci-joints ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, à l'exception du changement de la monnaie de présentation décrit ci-dessous. Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés pour publication le 19 février 2025.

Changement de la monnaie de présentation

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a choisi de changer sa monnaie de présentation du dollar canadien (« \$ CA ») au dollar américain. Le changement de la monnaie de présentation a pour but d'améliorer la capacité des investisseurs et des autres parties prenantes à comparer les résultats financiers de la Société avec d'autres sociétés de redevances et de flux de métaux précieux, qui présentent pour la plupart leurs résultats en dollars américains.

Conformément à la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ce changement de la monnaie de présentation a été appliqué de façon rétrospective, comme si la nouvelle monnaie de présentation avait toujours été la monnaie de présentation de la Société et, par conséquent, les données comparatives de l'exercice précédent ont été retraitées (y compris les notes aux états financiers consolidés).

Conformément à la norme IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, la méthodologie suivie pour retraiter l'information financière historique des dollars canadiens en dollars américains est la suivante :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan consolidé présenté ont été convertis au cours de clôture de la période;
- Les produits et les charges de chaque état consolidé des résultats et de chaque état consolidé du résultat global ont été convertis aux taux de change moyens trimestriels pour la période (à moins que cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulatif des taux en vigueur aux dates de transaction, auquel cas les produits et les charges ont été convertis au taux en vigueur à la date des transactions respectives);
- Les transactions de capitaux propres ont été converties aux taux de change historiques en vigueur à la date des transactions de capitaux propres respectives; et
- Tous les écarts de change résultants (ajustements liés à la conversion des monnaies) ont été comptabilisés dans les capitaux propres à la rubrique *cumul des autres éléments du résultat global*.

Les taux de change utilisés pour refléter le changement de la monnaie de présentation dans les états financiers consolidés ci-joints sont les suivants :

	2024	2023	2022
Taux moyen (\$ CA/\$ US)	0,7302	0,7410	s.o.
Taux de change à la clôture (\$ CA/\$ US)	0,6950	0,7561	0,7383

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

a) Consolidation

Les états financiers de la Société consolident les comptes de Redevances Aurifères Osisko Itée et ceux de ses filiales. Les transactions, les soldes et les gains et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation. Les filiales sont les entités que la Société a la capacité de contrôler. La Société contrôle une entité lorsque le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle Osisko obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle.

Les principales filiales de la Société, leur emplacement géographique et la participation s'y rapportant aux 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants :

Entité	Jurisdiction	Participation	Monnaie fonctionnelle
Osisko Bermuda Limited	Bermudes	100 %	Dollar américain
Osisko Mining (USA) Inc.	Delaware	100 %	Dollar américain

b) Conversion des monnaies étrangères

(i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées et des entités associées de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle de la société mère est le dollar canadien.

En date du 1^{er} janvier 2024, la Société a choisi de changer sa monnaie de présentation, du dollar canadien au dollar américain (note 2). Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, laquelle est maintenant le dollar américain, sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information (à moins que cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulatif des taux en vigueur aux dates de transaction, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux à la date des transactions respectives). Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont comptabilisés dans l'ajustement lié à la conversion des monnaies dans les autres éléments du résultat global.

(ii) Transactions et soldes en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères, y compris les produits et les charges, sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la filiale respective en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur. Les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers non monétaires, tels les placements détenus et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, attribuables aux fluctuations des taux de change sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats comme faisant partie des gains ou des pertes de juste valeur. Ces variations de la juste valeur des actifs financiers non monétaires, tels que les placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont incluses dans les autres éléments du résultat global.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation acceptables.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

(i) Actifs financiers

Titres de créance

Les investissements en titres de créance sont ultérieurement évalués au coût amorti lorsque l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ces actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser.

Les placements en titres de créance sont ultérieurement évalués à la juste valeur lorsqu'ils ne se qualifient pas pour l'évaluation au coût amorti. Les instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur, y compris les instruments dérivés qui sont des actifs, sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net, à moins qu'ils ne soient détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ces actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ou de les vendre et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser. Dans ce dernier cas, les gains et pertes latents sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ultérieurement reclassés en résultat net par le biais de l'amortissement des primes et des escomptes, les pertes de valeur ou la décomptabilisation.

Titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être irrévocablement désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, sans reclassement ultérieur en résultat net. Les gains et les pertes cumulés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global aux bénéfices ou déficits non répartis lors de la décomptabilisation du placement.

(ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs, incluant les dérivés qui sont des passifs, sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Instruments financiers (suite)

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs financiers au coût amorti	Trésorerie Prêts à court terme Effets et créances à recevoir Produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts Produits d'intérêts à recevoir Autres débiteurs
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements en dérivés et débentures convertibles
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Placements en actions et en titres de capitaux propres, autres que les dérivés
Passifs financiers au coût amorti	Comptes créditeurs et charges à payer Emprunts en vertu de la facilité de crédit renouvelable

d) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes de crédit attendues reliées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthodologie de dépréciation appliquée dépend de la question à savoir s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit (placements en titres de créance évalués au coût amorti) ou si une approche simplifiée a été choisie (sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs).

Placements en titres de créance

Dans la mesure où un titre de créance au coût amorti est considéré comme ayant un faible risque de crédit, ce qui correspond à une notation de catégorie investissement, et que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante, la provision pour perte est déterminée en fonction des pertes de crédit attendues au cours des 12 prochains mois. Si le risque de crédit a substantiellement augmenté, les pertes de crédit attendues sur la durée de vie sont comptabilisées.

e) Placements dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers des placements de la Société dans ses entreprises associées sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats des entreprises associées revenant à la Société après la date d'acquisition. Cette quote-part des résultats tient compte de l'attribution du prix payé à la part de la Société des actifs et des passifs sous-jacents de l'entreprise associée. La quote-part des résultats est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans les entreprises associées sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

La Société évalue à chaque date de présentation de l'information s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses placements dans des entreprises associées. S'il y a perte de valeur, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état consolidé des résultats.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

f) Redevances, flux et autres intérêts

Les redevances, flux et autres intérêts représentent des redevances, des ententes de flux et d'autres intérêts acquis s'appliquant à des propriétés en production, à des propriétés à l'étape du développement et à des propriétés à l'étape de l'exploration ou de l'évaluation. Les redevances, flux et autres intérêts sont comptabilisés au coût et capitalisés à titre d'actifs corporels. Ils sont par la suite évalués au coût moins l'épuisement cumulé et les pertes de valeurs cumulées. Les principales catégories des intérêts de la Société sont les actifs en production, les actifs en développement, et les actifs d'exploration et d'évaluation. Les actifs en production sont ceux qui ont généré des produits découlant d'activités régulières pour la Société. Les actifs en développement sont des participations dans des projets en développement, à l'étape de l'obtention de permis ou de l'étude de faisabilité, et qui, de l'avis de la direction, pourraient raisonnablement générer des produits réguliers pour la Société dans un futur proche. Les actifs d'exploration et d'évaluation correspondent à des propriétés qui n'ont pas atteint l'étape du développement, de l'obtention des permis ou de la faisabilité ou qui sont de nature trop spéculative et pour lesquelles une période de plusieurs années sera requise avant qu'elles ne puissent générer des produits, si jamais elles le font, ou qui ne sont présentement pas actives.

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs en production et à l'étape du développement sont comptabilisés au coût et capitalisés conformément à la norme IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard de mines en production sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie de la propriété à laquelle le droit se rapporte. La durée de vie est estimée en fonction des estimations disponibles des réserves minérales prouvées et probables spécifiquement associées aux propriétés et peut inclure une partie des ressources qui devrait être convertie en réserves, en se basant sur le jugement et les taux de conversion historiques obtenus par l'exploitant minier. La direction s'appuie sur les renseignements à sa disposition en vertu des contrats avec les exploitants et/ou sur les données publiques sur les réserves minérales prouvées et probables et les ressources minérales publiées par les exploitants des mines en production auxquelles ses redevances, ententes de flux et autres intérêts se rapportent. Lorsqu'aucune information publique n'est disponible, l'épuisement est basé sur les meilleures estimations de la Société des volumes devant être livrés en vertu des contrats.

Lors de l'acquisition d'un droit de redevances, d'une entente de flux ou d'autres intérêts sur un actif en production ou à l'étape du développement, une part du coût d'acquisition peut être attribuée au potentiel d'exploration de la propriété visée en fonction de sa juste valeur. La juste valeur estimative de ce potentiel d'exploration acquis est comptabilisée comme un actif (participation non sujette à l'amortissement) à la date d'acquisition. Les mises à jour sur les réserves et les ressources minérales fournies par les exploitants des propriétés sont utilisées pour déterminer le montant qui sera converti des participations non sujettes à l'amortissement aux participations sujettes à l'amortissement.

Les redevances, flux et autres intérêts se rapportant à des actifs d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés au coût et capitalisés conformément à la norme IFRS 6, *Exploration et évaluation des ressources minérales*. Les coûts d'acquisition des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation sont capitalisés et ne sont pas épuisés tant que les activités génératrices de produits ne sont pas commencées.

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs en production et à l'étape du développement sont évalués pour dépréciation à chaque date de présentation de l'information s'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La dépréciation est évaluée au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui, conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, sont définies comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie issues d'autres actifs. C'est généralement le cas des redevances, des flux et des autres intérêts individuels pour chaque propriété pour laquelle des entrées de trésorerie sont générées.

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation s'il existe des indices de dépréciation conformément à IFRS 6. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. Une participation qui a été antérieurement classée comme actif d'exploration et d'évaluation est aussi évaluée pour dépréciation avant sa reclassification en actif à l'étape du développement ou en production et la perte de valeur, si existante, est comptabilisée en résultat net.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

g) *Goodwill*

Le goodwill est comptabilisé lors d'un regroupement d'entreprises si le coût de l'acquisition dépasse la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Le goodwill est alors alloué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient, selon toute attente, bénéficier des synergies du regroupement. La Société fait un test de dépréciation sur le goodwill annuellement au 31 décembre de chaque année. De plus, la Société vérifie les indices de dépréciation à chaque date de fin de la période de présentation de l'information et, si un indice de dépréciation est identifié, procède à un test de dépréciation sur le goodwill. Si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel le goodwill est associé dépasse sa valeur recouvrable, alors une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur sur le goodwill ne sont pas reprises.

Le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est évalué à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

h) *Impôts sur le résultat exigibles et différés*

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts exigibles sur le bénéfice imposable de l'exercice, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société et ses filiales exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat différés selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur valeur fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte fiscal(e). Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont calculés selon les taux d'imposition (et les lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au revenu imposable dans la période au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Un montant d'impôts sur le résultat différés est comptabilisé pour les écarts temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf dans les cas où le moment où l'écart temporaire se résorbera est contrôlé par la Société et qu'il est probable que l'écart temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

i) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres, en diminution du produit de l'émission, dans la période où la transaction a eu lieu.

j) Comptabilisation des produits

Les produits se composent des produits tirés de la vente de matières premières reçues et des produits directement issus de redevances, de flux et d'autres intérêts.

Pour les matières premières reçues en vertu d'ententes de redevances, de flux et d'autres intérêts payées en nature et ultérieurement vendues, les obligations d'exécution de la Société portent principalement sur la livraison d'or, d'argent ou d'autres produits aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui se réalise à la livraison du produit; le client a l'entière discrétion sur le produit et il n'existe aucune obligation non respectée qui pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation du produit. Le contrôle de l'or affiné, de l'argent et des autres produits est transféré au client lorsque le produit concerné reçu (ou acheté) de l'exploitant est physiquement livré et vendu par la Société (ou son agent) à ses clients tiers. Pour les ententes de redevances, de flux et d'autres intérêts payées en trésorerie, la comptabilisation des produits dépend de la convention en question.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque la direction peut estimer de façon fiable le montant conformément aux modalités des ententes de redevances, de flux et d'autres intérêts. Dans certains cas, la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour arriver à une estimation raisonnable des produits et par conséquent, la comptabilisation des produits est alors reportée jusqu'à ce que la direction soit en mesure d'établir une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

k) Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées devant être acquises, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Toute contrepartie versée lors de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont exercées.

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, et un régime d'unités d'actions avec restrictions (« UAR ») à ses dirigeants, employés et consultants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en actions ordinaires, en trésorerie (basé sur le prix des actions d'Osisko au moment pertinent) ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie à la seule discrétion de la Société. La juste valeur des UAD et des UAR octroyées par Osisko devant être réglées en actions ordinaires est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits au surplus d'apport, avec une charge correspondante à la rémunération fondée sur des actions.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

k) *Résultat par action*

Le résultat par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs d'actions d'Osisko pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, l'exercice ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, l'exercice ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des options, des UAD et des UAR. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action ordinaire est égale à la perte nette de base par action ordinaire en raison de l'effet antidilutif des options, des UAD et des UAR.

l) *Information sectorielle*

Les secteurs d'exploitation sont présentés conformément à l'information interne fournie au président et chef de la direction, qui assure les fonctions du principal décideur opérationnel. Il lui incombe par conséquent de répartir les ressources et d'évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société. Le président et chef de la direction organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'autres intérêts pour les métaux précieux et autres substances.

4. Nouvelles normes comptables et normes comptables modifiées

Normes comptables et modifications significatives

Modifications – IAS 1, Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)

Les modifications apportées à IAS 1 en 2020 et 2022 clarifiaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information. Le classement est affecté par les attentes de l'entité ou par les événements après la date de présentation de l'information (par exemple, la réception d'une renonciation ou le non-respect d'une clause restrictive). Les clauses restrictives des arrangements de prêt n'auront pas d'incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant à la date de présentation de l'information si l'entité ne doit se conformer aux clauses restrictives qu'après la date de présentation de l'information. Toutefois, si l'entité doit se conformer à une clause restrictive soit avant ou à la date de présentation de l'information, cela aura une incidence sur le classement en tant que passif courant ou non courant, même si la conformité à la clause restrictive n'est vérifiée qu'après la date de présentation de l'information.

Les modifications exigent des divulgations si une entité classe un passif en tant que passif non courant et que ce passif est assujéti à des clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de présentation de l'information. Ces divulgations comprennent :

- la valeur comptable du passif;
- de l'information à propos des clauses restrictives; et
- des faits et circonstances, le cas échéant, indiquant que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives.

Les modifications clarifient également ce qui est signifié dans IAS 1 lorsqu'il est fait référence au « règlement » d'un passif. Les modalités d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, entraîner son règlement par le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même peuvent uniquement être ignorées aux fins du classement du passif en tant que passif courant ou non courant si l'entité classe l'option comme un instrument de capitaux propres. Toutefois, les options de conversion qui sont classées comme passifs doivent être prises en considération lors de la détermination du classement d'un billet convertible en tant que courant ou non courant.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, conformément aux exigences normales de la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

4. Nouvelles normes comptables et normes comptables modifiées (suite)

Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2024. Ces normes, interprétations de normes existantes et modifications, autres que *IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers* et les modifications à *IFRS 9 Instruments financiers* et *IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir*, qui sont présentées ci-dessous, ne devraient pas avoir d'impact important sur la Société et ne sont pas considérées significatives ou ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a émis IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, mettant l'accent sur les mises à jour à l'état du résultat net. IFRS 18 a été émise en réaction aux préoccupations des investisseurs concernant la comparabilité et la transparence des informations présentées par les entités sur leur performance. Les nouvelles exigences introduites dans IFRS 18 aideront à assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires, particulièrement en ce qui concerne la définition du « résultat net d'exploitation ». Les nouvelles informations requises pour certaines mesures de performance définies par la direction amélioreront également la transparence. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat net;
- les informations requises dans les états financiers pour certaines mesures de performance liées au résultat net qui sont présentées ailleurs que dans les états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance définies par la direction); et
- des principes de regroupement et de fractionnement améliorés s'appliquant aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; plusieurs des autres principes existants dans IAS 1 sont retenus, avec de légères modifications. IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation d'éléments dans les états financiers, mais pourrait changer ce qu'une entité présente comme étant son « résultat net d'exploitation ».

IFRS 18 s'appliquera aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 et s'appliquera également aux données comparatives. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Modifications – IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a émis des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7, en réaction à certaines questions récentes soulevées dans la pratique. Les modifications ont été émises afin de :

- clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de transfert électronique de fonds;
- clarifier et ajouter davantage d'instructions pour évaluer si un actif financier satisfait au critère de constituer uniquement des paiements de capital et d'intérêt;
- ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie; et
- mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les nouvelles exigences s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026, bien que l'application anticipée sera permise. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

5. Estimations comptables critiques et jugements importants

La préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice de jugements basés sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Réserves et ressources minérales – Redevances, ententes de flux et autres actifs

Les redevances, ententes de flux et autres intérêts constituent une composante majeure des actifs de la Société de telle sorte que les réserves et les ressources minérales des propriétés auxquelles ces droits se rattachent ont une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. Ces estimations sont utilisées pour déterminer l'épuisement des redevances, flux et autres intérêts de la Société et pour évaluer la recouvrabilité de la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts. Pour les redevances, flux et autres intérêts, les données publiques sur les réserves et les ressources minérales publiées par les exploitants des propriétés impliquent des évaluations d'études géologiques et géophysiques et des données économiques et reposent sur différentes hypothèses concernant notamment les prix des matières premières et les coûts de production. Ces hypothèses sont, de par leur nature, sujettes à interprétation et incertitude. Les estimations de réserves et de ressources minérales peuvent changer en fonction de nouvelles connaissances acquises après l'évaluation initiale, et être ajustées par les experts en géologie de la Société, si cela est jugé nécessaire. Tout changement dans les estimations de réserves et de ressources minérales pourrait avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés pour l'épuisement ainsi que sur la recouvrabilité présumée de la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts

L'évaluation de la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts nécessite de recourir à des estimations et des hypothèses sur la production recouvrable, les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les réserves minérales, la conversion des ressources minérales, les multiples basés sur la valeur nette des actifs, les taux de change des devises étrangères, les projets d'expansion à venir nécessitant des investissements et les implications sur la production associée, et le potentiel d'exploration. De plus, la Société peut utiliser d'autres approches pour déterminer la juste valeur, qui pourraient nécessiter des estimations quant à : (i) la valeur monétaire par once de ressources/réserves minérales; (ii) les multiples de flux de trésorerie; et (iii) la capitalisation boursière d'actifs comparables. Tout changement dans l'une ou l'autre des estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation (ou de la reprise de valeur).

Dépréciation du goodwill

La Société fait un test de dépréciation sur le goodwill annuellement au 31 décembre de chaque année. De plus, la Société vérifie les indices de dépréciation à chaque date de fin de la période de présentation de l'information et, si un indice de dépréciation est identifié, procède à un test de dépréciation sur le goodwill. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT ou groupe d'UGT qui devrait, selon toute attente, bénéficier des synergies du regroupement. Pour effectuer le test de dépréciation, la Société calcule le montant recouvrable estimatif de l'UGT ou du groupe d'UGT, ce qui exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard d'éléments comme les niveaux de production futurs, les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les réserves minérales, la conversion des ressources minérales, les taux de change des devises étrangères et le potentiel d'exploration.

Ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à des risques et des incertitudes. Par conséquent, il est possible qu'un changement de circonstances puisse avoir un impact sur ces projections, et par conséquent sur le montant recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT. Ainsi, il est possible qu'une partie ou que la totalité de la valeur comptable du goodwill soit dépréciée, auquel cas l'impact sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

5. Estimations comptables critiques et jugements importants (suite)

Estimations et hypothèses comptables critiques (suite)

Dépréciation du goodwill (suite)

La Société effectue son test de dépréciation annuel en utilisant la juste valeur diminuée des coûts de cession du groupe d'UGT soutenant le goodwill ainsi que les flux de trésorerie actualisés, en tenant compte des budgets les plus récents et des prévisions disponibles, y compris des informations provenant de sources externes. Les périodes utilisées pour les projections sont fondées sur les niveaux de production attendus des mines, des réserves minérales prouvées et probables et d'une partie des ressources. Le taux d'actualisation utilisé prend en compte les différents facteurs de risque de la Société.

Jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société

Entité bénéficiaire d'un investissement – Influence notable

L'évaluation de l'influence notable de la Société sur une entité bénéficiaire d'un investissement nécessite de porter un jugement lors de l'évaluation des facteurs qui pourraient donner lieu à une influence notable. Les facteurs pouvant mener à la conclusion que la Société exerce une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement comprennent, sans s'y limiter, le pourcentage détenu; la représentation au conseil d'administration; les accords d'investissement entre l'investisseur et l'entité bénéficiaire d'un investissement; les transactions significatives entre l'investisseur et l'entité bénéficiaire d'un investissement; les échanges de personnel de gestion; l'accès à des renseignements techniques critiques; et les droits de vote potentiels.

Tout changement dans les jugements portés pour déterminer si la Société exerce une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement pourrait avoir un impact sur le traitement comptable de l'investissement dans ladite entité.

Dépréciation des placements dans des entreprises associées

La Société suit le guide d'application de la norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* pour évaluer s'il y a des indices de dépréciation qui pourraient la conduire à comptabiliser une perte de valeur à l'égard de son placement net dans une entreprise associée. Cette évaluation exige un jugement important pour déterminer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait un test de dépréciation formel. Pour exercer ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres, la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et la durée de l'écart, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, notamment des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de l'entité bénéficiaire d'un investissement et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Dépréciation d'actifs financiers

Pour évaluer si le risque de crédit lié à un instrument financier a sensiblement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque qu'un défaut de paiement survienne à l'égard de l'instrument financier à la date de présentation de l'information avec le risque qu'un défaut de paiement survienne à l'égard de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte à la fois d'informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et à l'appui, incluant des informations prospectives qui sont disponibles sans effort indu. Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont basées sur des hypothèses à propos du risque de défaut de paiement et des taux de pertes attendues. La Société fait preuve de jugement lorsqu'elle formule ces hypothèses et sélectionne des données pour le calcul de la provision pour pertes de crédit attendues. Elle se fonde notamment sur son historique et les conditions actuelles des marchés, de même que sur des estimations prospectives à la fin de chaque période de référence.

Tout changement apporté aux jugements utilisés pour déterminer le risque de défaut et les taux de pertes attendues pourrait avoir une incidence importante sur le montant de la provision pour pertes de crédit attendues ou le montant de la radiation.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

5. Estimations comptables critiques et jugements importants (suite)

Jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société (suite)

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés d'exploration et d'évaluation

L'évaluation de perte ou de reprise de valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation nécessite de porter un jugement afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de perte ou de reprise de valeur formel serait nécessaire à l'égard des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés d'exploration et d'évaluation de la Société. Les facteurs qui pourraient déclencher un test de perte ou de reprise de valeur comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit de l'exploitant d'explorer dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont pas planifiées par l'exploitant, compte tenu des dépenses devant être engagées par le participant à une entente d'amodiation, ne sont ni budgétées ni planifiées; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que l'exploitant a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique; le fait que des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation par l'exploitant ou par le participant à une entente d'amodiation; et des variations significatives des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation pourrait avoir une incidence sur l'analyse de perte ou de reprise de valeur.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés en production et en développement

L'évaluation de perte ou de reprise de valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés en développement et en production nécessite de porter des jugements afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de perte ou de reprise de valeur formel serait nécessaire à l'égard des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés en développement et en production de la Société. Les facteurs qui peuvent déclencher une analyse de perte ou de reprise de valeur comprennent, sans s'y limiter, une baisse significative de la valeur marchande; un actif net supérieur à la capitalisation boursière; une variation significative des réserves et des ressources minérales; des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; des interruptions dans les activités de production; une production significativement plus faible que prévu; et une variation significative des prix pour les matières premières et des taux d'intérêt actuels ou prévus.

Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés en production pourrait avoir une incidence sur l'analyse de perte ou de reprise de valeur.

Actifs d'impôts différés

La direction évalue en continu les probabilités que des actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Ceci exige de la direction qu'elle évalue s'il est probable que des revenus imposables suffisants existeront dans l'avenir contre lesquels ces pertes pourront être utilisées au cours de la période de report. Cette évaluation nécessite, de par sa nature, un jugement important.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

6. Trésorerie

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la situation de trésorerie consolidée était la suivante :

	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>
	\$	\$
Trésorerie détenue en dollars américains	48 223	19 323
Trésorerie détenue en dollars canadiens ⁽ⁱ⁾	10 873	31 881
Total de la trésorerie	<u>59 096</u>	<u>51 204</u>

(i) La trésorerie détenue en dollars canadiens s'élevait à 15,6 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2024 (42,2 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2023).

7. Placements à court terme

Durant l'exercice 2024, la Société a avancé des fonds supplémentaires à une entreprise associée. Suivant la signature d'une feuille de modalités avec l'entreprise associée (assujettie à des conditions de clôture), la valeur comptable du prêt (12,2 millions de dollars) a été reclassée dans les *autres placements* (note 11) puisque les modalités de remboursement ne sont pas prévues dans les 12 prochains mois. Au 31 décembre 2023, les placements à court terme comprenaient un billet à recevoir de l'entreprise associée de 6,2 millions de dollars portant intérêt à un taux de 18,5 %. Le billet à recevoir est garanti par les actifs de l'entreprise associée.

8. Sommes à recevoir

	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>
	\$	\$
Produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts	2 110	3 105
Produits d'intérêts à recevoir	211	947
Taxes de vente et autres effets à recevoir	785	698
	<u>3 106</u>	<u>4 750</u>

9. Autres actifs

	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>
	\$	\$
<u>Courants</u>		
Stocks d'onces tirées de flux de métaux	-	10
Charges payées d'avance et dépôts	1 612	1 382
	<u>1 612</u>	<u>1 392</u>
<u>Non courants</u>		
Frais de financement différés	1 293	1 388
Immobilisations corporelles ⁽ⁱ⁾	4 083	5 380
	<u>5 376</u>	<u>6 768</u>

(i) Les immobilisations corporelles comprennent des actifs au titre de droits d'utilisation de 3,9 millions de dollars au 31 décembre 2024 (5,1 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

10. Placements dans des entreprises associées

	2024	2023
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	87 444	236 081
Acquisitions	-	200
Cessions ⁽ⁱ⁾	-	(94 334)
Quote-part nette du résultat ⁽ⁱⁱ⁾	(30 025)	5 937
Quote-part des autres éléments du résultat global, montant net	463	(5 078)
(Perte nette) gain net découlant de la dilution de la participation	(9 300)	3 580
Perte à la cession ⁽ⁱ⁾	-	(5 459)
Perte à la cession réputée ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	(2 277)
Transferts aux autres placements (note 11) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	(5 407)
Dépréciation ^(iv)	-	(48 968)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(5 320)	3 169
Solde au 31 décembre	<u>43 262</u>	<u>87 444</u>

(i) En décembre 2023, la Société s'est départie de la totalité de son placement dans Minière Osisko inc.

(ii) La quote-part nette du résultat est ajustée dans la mesure où la direction a connaissance d'événements importants qui influent sur le résultat net d'une entreprise associée au cours de la période où la quote-part du résultat net est comptabilisée avec un décalage de jusqu'à 3 mois, ce qui est le cas du placement dans Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement »).

(iii) En 2023, la perte à la cession réputée est liée aux placements dans des entreprises associées qui ont été transférés dans les autres placements puisque la Société considérait qu'elle n'exerçait plus une influence notable sur ces entreprises.

(iv) En 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation sur ses placements dans des entreprises associées de 49,0 millions de dollars, incluant 48,8 millions de dollars sur son placement dans Osisko Développement. La dépréciation découle, entre autres choses, de l'importante baisse du cours de l'action d'Osisko Développement, de la détérioration des conditions du marché et du sentiment négatif généralisé envers les sociétés d'exploration et de développement. La Société a estimé la valeur recouvrable de son placement à 87,4 millions de dollars, en utilisant un modèle fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de cession, en faisant référence au cours de l'action d'Osisko Développement sur des marchés actifs, ce qui est considéré comme une donnée de niveau 1. La Société a estimé le coût de cession en utilisant les escomptes et frais de transaction historiques pour des transactions similaires.

Placement significatif

L'information financière de la seule entreprise associée qui est individuellement significative est présentée ci-dessous et comprend des ajustements, le cas échéant, aux méthodes comptables de l'entreprise associée afin de les rendre conformes à celles de la Société. L'information présentée comporte un décalage de trois mois puisque l'information financière de l'entreprise associée n'était pas disponible avant l'approbation des états financiers consolidés de la Société.

	Osisko Développement ⁽ⁱ⁾	
	2024	2023
	\$	\$
Actifs courants	42 949	71 304
Actifs non courants	525 269	633 729
Passifs courants	(90 842)	(43 059)
Passifs non courants	(85 590)	(123 404)
Actifs nets	<u>391 786</u>	<u>538 570</u>
Produits	8 421	32 562
Perte nette	(153 087)	(80 288)
Autres éléments du résultat global	1 440	(12 565)
Résultat global	(151 647)	(92 853)

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

10. Placements dans des entreprises associées (suite)

Placement significatif – Rapprochement des valeurs comptables

	Osisko Développement ⁽ⁱ⁾	
	2024	2023
	\$	\$
Actifs nets à l'ouverture, en décalage	538 570	579 185
Placements privés	-	38 238
Perte pour la période	(153 087)	(80 288)
Autres éléments du résultat global pour la période	1 440	(12 565)
Autres transactions en capitaux propres, incidence des variations des taux de change et autres	4 863	14 000
Actifs nets à la clôture, en décalage	<u>391 786</u>	<u>538 570</u>
Quote-part de la Société en % ⁽ⁱⁱ⁾	39,7 %	39,7 %
Quote-part de la Société en \$, en décalage	155 539	213 812
Dépréciation lors de la comptabilisation initiale ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(73 039)	(73 039)
Dépréciation de placements ^(iv)	(17 590)	-
Incidence de la dilution, des variations des taux de change et autres	(12 348)	(4 559)
Goodwill	-	-
Valeur comptable, en décalage	<u>52 562</u>	<u>136 214</u>
Ajustements pour événements survenus durant la période de décalage ^{(iv), (v)}	(9 300)	(48 770)
Valeur comptable au bilan	<u>43 262</u>	<u>87 444</u>
Juste valeur du placement ^(vi)	<u>54 210</u>	<u>97 033</u>

(i) Information pour les douze mois reconstitués terminés les 30 septembre 2024 et 2023.

(ii) Aux 30 septembre 2024 et 2023.

(iii) Représente la dépréciation initiale à la valeur théorique des actifs non courants acquis lors de la déconsolidation d'Osisko Développement en tant que filiale et la comptabilisation en tant qu'entreprise associée comptabilisée à la juste valeur selon la norme IAS 28. Toutes les charges de dépréciation ultérieures relatives aux actifs non courants comptabilisées par l'entreprise associée (par le biais du résultat net pour la période) sont ajustées en conséquence en réduction de ce montant initial.

(iv) En 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation sur ses placements dans Osisko Développement de 48,8 millions de dollars. En 2024, Osisko Développement a comptabilisé une charge de dépréciation, qui a partiellement compensé la dépréciation comptabilisée par la Société en 2023.

(v) En octobre et novembre 2024, Osisko Développement a conclu des placements privés et par l'entremise de courtiers, qui ont réduit le pourcentage de participation de la Société de 39,7 % à 24,4 % et entraîné une perte de dilution de 9,3 millions de dollars.

(vi) Basé sur le prix coté de l'action sur un marché boursier actif aux 31 décembre 2024 et 2023.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

10. Placements dans des entreprises associées (suite)

Placement significatif (suite)

Osisko Développement Corp.

Osisko Développement est une société canadienne d'exploration minière et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux en Amérique du Nord. Les principaux projets détenus par Osisko Développement sont le projet aurifère Cariboo (« Cariboo ») en Colombie-Britannique au Canada, le projet aurifère San Antonio (« San Antonio ») dans l'état du Sonora au Mexique, et la propriété Tintic (« Tintic ») en Utah aux États-Unis d'Amérique. Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur Cariboo, un flux aurifère et argentifère de 15 % sur San Antonio et un flux de métaux de 2,5 % sur Tintic.

En novembre 2024, Osisko Développement a annoncé que son fonds de roulement au 30 septembre 2024, ainsi que le produit brut des placements privés conclus en octobre et en novembre 2024, ne seront pas suffisants pour répondre à ses obligations, engagements et dépenses prévues jusqu'à la période se terminant le 30 septembre 2025. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour Osisko Développement. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, Osisko Développement pourrait être incapable de poursuivre ses activités.

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 33 333 366 actions ordinaires, correspondant à une participation de 24,4 % dans Osisko Développement (39,6 % au 31 décembre 2023). La diminution du pourcentage de participation est attribuable aux financements privés qui ont été conclus par Osisko Développement en octobre et novembre 2024, auxquels la Société n'a pas participé.

Placements dans des entreprises associées non significatives

La Société possède des participations dans plusieurs entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives et qui ont été comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant global de la quote-part de la Société de la perte nette et des autres éléments du résultat global de ces entreprises associées non significatives était nul en 2024 et négligeable en 2023. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la valeur comptable et la juste valeur des placements non significatifs sont jugées nulles puisque ces derniers avaient été entièrement dépréciés aux 31 décembre 2024 et 2023.

11. Autres placements

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Juste valeur par le biais du résultat net		
(bons de souscription et instruments convertibles)		
Solde au 1 ^{er} janvier	6 766	17 880
Cession	-	(3 698)
Intérêt capitalisé ⁽ⁱ⁾	-	2 134
Variation de la juste valeur ⁽ⁱ⁾	343	(9 748)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(561)	198
Solde au 31 décembre	<u>6 548</u>	<u>6 766</u>
Sous-total reporté à la page suivante	<u>6 548</u>	<u>6 766</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

11. Autres placements (suite)

	2024	2023
	\$	\$
Sous-total de la page précédente	6 548	6 766
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (actions ordinaires)		
Solde au 1 ^{er} janvier	63 569	13 538
Acquisitions (note 12)	-	40 000
Transfert depuis les entreprises associées (note 10)	-	5 407
Variation de la juste valeur	(4 778)	4 397
Cessions	(2 448)	(21)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(1 030)	248
Solde au 31 décembre	<u>55 313</u>	<u>63 569</u>
Au coût amorti (billets)		
Solde au 1 ^{er} janvier	-	22 850
Remboursements	(1 399)	-
Variation de la provision pour pertes de crédit attendues et radiations ⁽ⁱⁱ⁾	1 399	(22 850)
Reclassement des placements à court terme (note 7)	<u>12 182</u>	<u>-</u>
Solde au 31 décembre	<u>12 182</u>	<u>-</u>
Total	<u><u>74 043</u></u>	<u><u>70 335</u></u>

Les autres placements comprennent des actions ordinaires, des bons de souscription et des instruments convertibles de sociétés cotées en bourse au Canada et aux États-Unis pour la plupart, ainsi que des prêts à recevoir (billets) d'entreprises associées (sociétés fermées), qui ont été entièrement provisionnés aux 31 décembre 2024 et 2023.

(i) En janvier 2023, un billet convertible garanti de premier rang de 13,0 millions de dollars (17,6 millions de dollars canadiens) avec Ressources Falco Itée (« Falco ») a été modifié. L'intérêt cumulé à recevoir de 2,1 millions de dollars (2,9 millions de dollars canadiens) a été inscrit au capital du billet et la date d'échéance du billet a été reportée au 31 décembre 2024. En décembre 2024, le billet convertible garanti a été modifié et la date d'échéance a été reportée au 31 décembre 2025. La Société peut appliquer le prêt ou une portion du prêt en réduction des futurs paiements en vertu du flux payables à l'exploitant lorsque certains événements déclencheurs surviendront. En 2023, la Société a comptabilisé une réduction de la juste valeur du billet convertible garanti de premier rang de 8,6 millions de dollars (11,6 millions de dollars canadiens).

(ii) Le 30 juin 2023, la Société a déterminé que le risque de crédit lié à ses prêts à Stornoway Diamonds (Canada) Inc. (« Stornoway »), l'exploitant de la mine de diamants Renard, avait sensiblement augmenté depuis la comptabilisation initiale. Ainsi, la Société a enregistré une provision pour pertes de crédit attendues de 10,0 millions de dollars à l'égard des prêts à recevoir (8,7 millions de dollars après impôt) et de 5,0 millions de dollars à l'égard des intérêts cumulés sur les montants à recevoir (3,7 millions de dollars après impôt) pour des pertes de crédit attendues totalisant 15,0 millions de dollars. La perte de crédit attendue sur la durée de vie a été estimée comme étant l'écart entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir sont basés sur la capacité anticipée de l'emprunteur à rembourser l'instrument financier, qui a été fortement tributaire de plusieurs facteurs et hypothèses incluant : les prévisions quant aux prix pour le diamant, les niveaux de production, les coûts d'exploitation, les investissements requis à l'interne pour maintenir les opérations et d'autres facteurs liés aux activités minières.

Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement les activités de sa mine Renard et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »). L'incertitude croissante du prix pour le diamant à court et moyen terme, associée à la chute importante et soudaine du prix de la ressource sur le marché mondial, a eu un impact majeur sur la situation financière à long terme de Stornoway. Cette situation était en partie due à l'arrêt des importations de diamants bruts par l'Inde et au climat géopolitique mondial. En conséquence, la Société a considéré que les prêts étaient douteux et, sans attente raisonnable de récupération de flux de trésorerie importants, a radié 12,8 millions de dollars (11,1 millions de dollars après impôt) le 30 septembre 2023 afin de provisionner entièrement ses prêts, pour un total de 22,9 millions de dollars pour l'exercice 2023.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts

	Exercice terminé le			
	31 décembre 2024			
	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	695 356	468 171	10 771	1 174 298
Ajouts	50 121	23 328	-	73 449
Épuisement	(12 208)	(20 399)	-	(32 607)
Dépréciation	(49 558)	-	-	(49 558)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(46 298)	(5 429)	-	(51 727)
Solde au 31 décembre	<u>637 413</u>	<u>465 671</u>	<u>10 771</u>	<u>1 113 855</u>
En production				
Coût	390 283	561 690	-	951 973
Épuisement et dépréciation cumulés	(303 757)	(223 253)	-	(527 010)
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>86 526</u>	<u>338 437</u>	<u>-</u>	<u>424 963</u>
Développement				
Coût	352 216	160 017	20 842	533 075
Épuisement et dépréciation cumulés	(68 832)	(58 531)	(20 842)	(148 205)
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>283 384</u>	<u>101 486</u>	<u>-</u>	<u>384 870</u>
Exploration et évaluation				
Coût	274 874	26 271	10 771	311 916
Épuisement et dépréciation cumulés	(7 371)	(523)	-	(7 894)
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>267 503</u>	<u>25 748</u>	<u>10 771</u>	<u>304 022</u>
Valeur comptable nette totale au 31 décembre	<u>637 413</u>	<u>465 671</u>	<u>10 771</u>	<u>1 113 855</u>

Principales acquisitions – 2024

Flux aurifère – Projet de cuivre-or Cascabel

Le 15 juillet 2024, la Société a annoncé que sa filiale à part entière, Osisko Bermuda Limited (« Osisko Bermuda »), en partenariat avec Franco-Nevada (Barbados) Corporation (« FNB »), une filiale à part entière de Franco-Nevada Corporation, a conclu une convention définitive d'achat et de vente (or) (le « flux aurifère ») avec SolGold plc et certaines de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, « SolGold »), relativement à la production d'or du projet de cuivre-or Cascabel, détenu à 100 % par SolGold et situé en Équateur (« Cascabel »).

Selon les termes du flux aurifère, Osisko Bermuda et FNB (collectivement, les « acquéreurs du flux ») feront des dépôts initiaux totalisant 100 millions de dollars à SolGold en trois tranches égales pour financer les coûts de préconstruction de Cascabel (le « dépôt de préconstruction »). La première tranche du dépôt de préconstruction a été financée à la clôture, les deux tranches suivantes étant soumises à la réalisation d'étapes clés de développement. Par la suite, les acquéreurs du flux feront des dépôts supplémentaires totalisant 650 millions de dollars à SolGold pour financer les coûts de construction une fois que Cascabel sera entièrement financé et dérisqué (le « dépôt de construction » et, avec le dépôt de préconstruction, le « dépôt »).

Osisko Bermuda fournira 30 % du dépôt (225 millions de dollars, soit 30 millions de dollars du dépôt de préconstruction et 195 millions de dollars du dépôt de construction) en échange d'une participation de 30 % dans le flux aurifère et FNB fournira 70 % du dépôt en échange d'une participation de 70 % dans le flux aurifère.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2024 (suite)

Flux aurifère – Projet de cuivre-or Cascabel (suite)

Le dépôt est payable de la façon suivante :

- 10 millions de dollars payés à la clôture;
- 10 millions de dollars suivant l'atteinte de jalons opérationnels, incluant la signature d'un accord de protection des investissements modifié, la réalisation de forage géotechnique et la finalisation de l'aménagement d'un parc à résidus suffisant pour un minimum de 10 ans d'exploitation;
- 10 millions de dollars suivant l'atteinte de jalons opérationnels, incluant le dépôt de toutes les demandes de permis finales pour la construction et l'exploitation du projet; et
- 195 millions de dollars payables en prélèvements au prorata de la construction des installations.

Osisko Bermuda achètera de l'or affiné à hauteur de 6 % de l'or contenu produit par Cascabel jusqu'à ce que 225 000 onces d'or lui aient été livrées, et à hauteur de 3,6 % par la suite pour le reste de la durée de vie de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'or affiné livré, équivalant à 20 % du cours au comptant de l'or au moment de la livraison.

Redevance NSR aurifère – Projet aurifère Dalgaranga

En décembre 2024, la Société a complété l'acquisition d'une redevance de 1,8 % du revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR ») sur le projet aurifère Dalgaranga (la « redevance Dalgaranga ») exploité par Spartan Resources Limited (« Spartan ») en Australie-Occidentale. De plus, Osisko a acquis une redevance de 1,35 % GRR sur d'autres permis d'exploration régionaux à proximité du projet aurifère Dalgaranga (la « redevance d'exploration »). La contrepartie payée par Osisko au vendeur, Tembo Capital Mining Fund III, pour la redevance Dalgaranga et la redevance d'exploration totalisait 50,0 millions de dollars.

Modifications au flux argentifère – Mine Gibraltar

En décembre 2024, la Société a apporté certaines modifications à son flux argentifère (le « flux argentifère Gibraltar ») en lien avec la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), située en Colombie-Britannique au Canada, laquelle est exploitée par une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Limited (« Taseko »). Le 25 mars 2024, Taseko a annoncé la finalisation de son acquisition d'une participation supplémentaire de 12,5 % dans Gibraltar auprès de Dowa Metals & Mining Co. Ltd et Furukawa Co. Ltd, ce qui donne à Taseko une participation effective de 100 %. En décembre 2024, Osisko et Taseko ont modifié le flux argentifère Gibraltar afin d'augmenter le pourcentage effectif du flux d'Osisko de 12,5 % pour le porter à 100 %. De plus, Osisko et Taseko ont également prolongé le seuil de livraison d'argent par paliers afin qu'il coïncide avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Osisko a versé une contrepartie totale de 12,7 millions de dollars à Taseko.

Principale charge de dépréciation – 2024

Redevance NSR – Mine Eagle Gold

Le 24 juin 2024, Victoria Gold Corp. (« Victoria ») a annoncé qu'une rupture des installations de lixiviation en tas avait eu lieu à la mine Eagle Gold. Les opérations ont été suspendues pendant que l'équipe d'exploitation sur le site, la direction et les représentants du gouvernement du Yukon continuaient à évaluer la situation et à recueillir des informations. Victoria a confirmé que certaines infrastructures avaient été endommagées et qu'une portion de l'effondrement avait franchi les structures de retenue. Par la suite, le 4 juillet 2024, Victoria a annoncé avoir reçu des avis de défaut de la part de ses créanciers en vertu de la convention de crédit datée du 18 décembre 2020. Un évènement de défaut en vertu de l'entente de redevances Eagle Gold datée du 13 avril 2018 a aussi été déclenché et, par conséquent, Osisko a transmis un avis de défaut à Victoria le 4 juillet 2024. Le 12 juillet 2024 et 30 juillet 2024, Victoria a annoncé qu'il n'y avait aucune garantie que la société disposerait des ressources financières nécessaires pour réparer les dommages aux équipements et aux installations, remédier aux impacts que l'incident a entraînés ou redémarrer la production.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Redevance NSR – Mine Eagle Gold (suite)

Ces éléments ont été considérés comme des indices de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024. Le montant recouvrable, conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, a été estimé à un montant nul au 30 juin 2024 en fonction de l'évaluation par la direction des faits et circonstances incluant, entre autres, l'arrêt complet de la production, le contexte social et politique entourant l'incident, les besoins en capital relatifs à l'atténuation des impacts et la restauration du site, et la capacité de redémarrer les opérations avec l'autorisation du directeur des ressources minérales du Yukon ou avec les ressources financières nécessaires. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur complète de 49,6 millions de dollars (36,4 millions de dollars, après impôt) le 30 juin 2024.

Par la suite, le 14 août 2024, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a nommé PricewaterhouseCoopers Inc. en tant que séquestre et gestionnaire, à la demande du gouvernement du Yukon et sous la supervision de la cour, de tous les actifs, entreprises et propriétés de Victoria, lesquelles propriétés comprennent, mais ne se limitent pas, à la mine Eagle Gold.

Dans l'éventualité où les faits et circonstances entourant la situation à la mine Eagle Gold changent, et qu'il y ait reprise des opérations et des livraisons de métaux précieux à Osisko en vertu de son entente de redevances, une réévaluation du montant recouvrable à l'égard du droit de redevance sur la mine Eagle Gold sera alors effectuée et pourrait éventuellement mener à une reprise d'une partie ou de la totalité de la perte de valeur qui a été comptabilisée.

	Exercice terminé le 31 décembre 2023			
	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	650 782	356 029	10 771	1 017 582
Ajouts	55 894	161 851	-	217 745
Épuisement	(17 799)	(24 002)	-	(41 801)
Dépréciation	(6 761)	(28 950)	-	(35 711)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	13 240	3 243	-	16 483
Solde au 31 décembre	695 356	468 171	10 771	1 174 298
En production				
Coût	486 437	584 154	-	1 070 591
Épuisement et dépréciation cumulés	(339 563)	(232 522)	-	(572 085)
Valeur comptable nette au 31 décembre	146 874	351 632	-	498 506
Développement				
Coût	307 823	141 789	24 545	474 157
Épuisement et dépréciation cumulés	(645)	(40 406)	(20 842)	(61 893)
Valeur comptable nette au 31 décembre	307 178	101 383	3 703	412 264
Exploration et évaluation				
Coût	248 914	15 679	7 068	271 661
Épuisement et dépréciation cumulés	(7 610)	(523)	-	(8 133)
Valeur comptable nette au 31 décembre	241 304	15 156	7 068	263 528
Valeur comptable nette totale au 31 décembre	695 356	468 171	10 771	1 174 298

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2023

Flux argentifère – Mine CSA

En juin 2023, Osisko Bermuda a conclu l'entente d'achat d'argent précédemment annoncée (le « flux argentifère CSA ») avec Metals Acquisition Limited, maintenant MAC Copper Limited (« MAC Copper ») parallèlement à la clôture de l'acquisition par MAC Copper de la mine en production CSA en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie (« CSA »), détenue par une filiale de Glencore plc (la « transaction d'acquisition de CSA »). La date de clôture de la transaction d'acquisition de CSA et du flux argentifère correspondait au 15 juin 2023 (la « date de clôture »).

En vertu du flux argentifère CSA, Osisko Bermuda a versé un acompte initial en espèces à MAC Copper de 75,0 millions de dollars (l'« acompte argentifère »). Osisko Bermuda achètera de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de CSA pour la durée de vie de la mine et effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'argent affiné livré, équivalant à 4 % du cours de l'argent au moment de la livraison. Les livraisons en vertu du flux argentifère CSA sont comptabilisées depuis le 1^{er} février 2023.

MAC Copper a accordé à Osisko Bermuda un droit de premier refus en lien avec la vente, le transfert ou le rachat de toute redevance, flux ou droit similaire lié aux matières minées ou extraites autrement d'une des propriétés détenues ou acquises par MAC Copper ou une société affiliée, entre la date de clôture et la dernière des dates à survenir entre le septième anniversaire de la date de clôture et la date à laquelle Osisko Bermuda ou toute société affiliée cesse de détenir ou de contrôler plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de MAC Copper.

Flux cuprifère – Mine CSA

En juin 2023, Osisko Bermuda a conclu une entente d'achat de cuivre (le « flux cuprifère CSA ») avec MAC Copper au même moment que la clôture de la transaction d'achat CSA.

En vertu du flux cuprifère de CSA, Osisko Bermuda a versé un acompte initial en espèces à MAC Copper de 75,0 millions de dollars. Osisko Bermuda aura le droit de recevoir du cuivre affiné en quantité équivalente à 3,0 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'au 5^e anniversaire de la date de clôture (le « premier seuil du flux »), puis 4,875 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées (le « deuxième seuil du flux »), et par la suite, 2,25 % du cuivre payable produit par CSA sur la durée de vie résiduelle de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en continu, pour le cuivre affiné livré, équivalant à 4 % du cours du cuivre au moment de la livraison. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, MAC Copper aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda. MAC Copper et certaines de ses filiales, incluant la filiale responsable de l'exploitation, suite à la clôture de la transaction d'acquisition de CSA, fourniront à Osisko Bermuda des cautionnements d'entreprise et autres garanties couvrant leurs actifs, dans le cadre de ses obligations en vertu du flux cuprifère CSA.

Parallèlement au flux argentifère CSA et au flux cuprifère CSA, Osisko Bermuda a souscrit à 40,0 millions de dollars en actions de MAC Copper dans le cadre de son financement par capitaux propres concomitant.

Modifications au flux argentifère – Mine Gibraltar

En juin 2023, la Société a apporté certaines modifications à son flux argentifère de 75 % (le « flux argentifère Gibraltar ») en lien avec la mine de cuivre Gibraltar, située en Colombie-Britannique au Canada, laquelle est exploitée par une filiale en propriété exclusive de Taseko. Le 15 mars 2023, Taseko a annoncé la finalisation de son acquisition d'une participation supplémentaire de 12,5 % dans Gibraltar auprès de Sojitz Corporation, ce qui donne à Taseko une participation effective de 87,5 %. Osisko et Taseko ont modifié le flux argentifère Gibraltar afin d'augmenter le pourcentage effectif du flux d'Osisko de 12,5 % pour le porter à 87,5 %. De plus, Osisko et Taseko ont également prolongé le seuil de livraison d'argent par paliers afin qu'il coïncide avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Osisko a versé une contrepartie totale de 10,25 millions de dollars à Taseko.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2023 (suite)

Redevance NSR cuprifère-aurifère – Projet de cuivre-or Costa Fuego

En juillet 2023, Osisko a conclu l'acquisition d'une redevance de 1,0 % NSR sur le cuivre et d'une redevance de 3,0 % NSR sur l'or auprès de Hot Chili Limited (« Hot Chili ») couvrant le projet de cuivre-or Costa Fuego situé au Chili, pour une contrepartie totale en espèces de 15,0 millions de dollars. Dans le cadre de la transaction, Osisko a accordé à Hot Chili une option de rachat d'une partie de la redevance, qui ne peut être exercée qu'en cas de changement de contrôle et jusqu'au quatrième anniversaire de la date de clôture de la transaction. L'option de rachat réduit les pourcentages de chacune des redevances sur le cuivre et l'or de 0,5 % (résultant en une redevance cuprifère de 0,5 % NSR et une redevance aurifère de 2,5 % NSR), en échange d'un paiement d'un montant égal à 130 %, 140 % ou 150 % du prix initial payé par Osisko si elle est exercée avant le 2^e, 3^e ou 4^e anniversaire de la clôture de la transaction. Dans le cadre de la transaction, Hot Chili a accordé à Osisko un droit de première offre sur toutes les opportunités futures de redevances et d'ententes de flux, ainsi que certains autres droits sur les financements de redevances proposés à l'avenir.

Redevance NSR aurifère – Projet aurifère Namdini

En octobre 2023, Osisko a conclu l'acquisition d'une redevance de 1 % NSR auprès de Savannah Mining Limited couvrant le projet aurifère Namdini (« Namdini ») situé au Ghana pour une contrepartie totale de 35,0 millions de dollars. Namdini est contrôlé et sera exploité par Shandong Gold Co Ltd. par l'entremise de sa filiale Cardinal Namdini Mining Limited, laquelle est détenue en partenariat avec une filiale de China Railway Construction Group Corp Ltd.

Principales charges de dépréciation – 2023

Flux diamantifère Renard – Stornoway Diamond (Canada) Inc.

Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement les activités de sa mine Renard et qu'elle se plaçait sous la protection de la LACC. L'incertitude croissante du prix pour le diamant à court et moyen terme associée à la chute importante et soudaine du prix de la ressource sur le marché mondial a eu un impact majeur sur la situation financière à long terme de Stornoway. Cette situation est en partie due à l'arrêt des importations de diamants bruts par l'Inde et au climat géopolitique mondial. Ces éléments ont été considérés comme des indices de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2023. Le test de dépréciation a entraîné en une charge de dépréciation de 11,2 millions de dollars (8,2 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard.

Au 30 septembre 2023, le flux diamantifère Renard a été ramené à sa valeur recouvrable estimée de 1,5 million de dollars, qui a été déterminée par le produit net estimatif à recevoir des ventes de diamants en stock à la date à laquelle Stornoway a suspendu ses activités. Les principales données d'évaluation utilisées sont les prix des diamants par carat attendus et les probabilités attribuées à chaque vente attendue. Aucun taux d'actualisation n'a été appliqué, étant donné que les diamants devraient être vendus dans un délai relativement court. Au 31 décembre 2023, le flux diamantifère Renard avait une valeur comptable nulle, puisque les dernières ventes attendues en vertu du flux diamantifère Renard avaient été complétées avant la fin de l'exercice.

Flux Tintic – Développement Osisko

Le 31 décembre 2023, la Société a évalué s'il y avait des indices de dépréciation pour son flux Tintic (lequel inclut le gisement Trixie) et est arrivée à la conclusion qu'il y avait des indices de dépréciation et par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation. À la suite du test de dépréciation, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 17,8 millions de dollars à l'égard de son flux Tintic.

Le 31 décembre 2023, le flux Tintic a été ramené à sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée comme étant la valeur d'utilité, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principales données d'évaluation utilisées étaient les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or issu du projet Tintic sur la durée de vie estimative de la mine, en fonction d'un prix moyen pour l'or de 1 870 \$ l'once, d'un taux d'actualisation réel de 6,0 % et d'une pondération des probabilités des différents scénarios de production.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

12. Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Principales charges de dépréciation – 2023

Flux Tintic – Développement Osisko (suite)

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix de l'or. Si le prix de l'or par once appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction, la dépréciation supplémentaire serait négligeable.

13. Goodwill

Le goodwill de la Société est affecté à un groupe d'unités génératrices de trésorerie : la redevance NSR sur la mine Canadian Malartic et la redevance NSR sur la mine Éléonore (les « UGT »).

La Société procède annuellement à des tests de dépréciation du goodwill. Le montant recouvrable des UGT est déterminé en calculant la juste valeur diminuée des coûts de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés, laquelle nécessite l'utilisation d'hypothèses et de données non observables et est donc classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le calcul utilise les flux de trésorerie projetés qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus des UGT en fonction de la production annuelle d'or et d'argent sur la durée de vie estimative des UGT, d'après les renseignements techniques publiés par les exploitants pour prédire le rendement futur.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées pour les UGT en plus de la production annuelle d'or et d'argent sur la durée de vie estimée du complexe Canadian Malartic et de la mine Éléonore :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Prix de l'or à long terme (par once)	2 184 \$	1 754 \$
Prix de l'argent à long terme (par once)	27 \$	23 \$
Taux d'actualisation réel après impôt	4,9 %	5,0 %

La direction a déterminé les valeurs assignées à chacune des principales hypothèses ci-dessus de la façon suivante :

<u>Hypothèse</u>	<u>Approche utilisée pour déterminer les valeurs</u>
Prix de l'or à long terme	Basé sur les tendances actuelles du marché de l'or cohérentes avec des sources d'information externes, comme le consensus sur le prix de l'or à long terme.
Prix de l'argent à long terme	Basé sur les tendances actuelles du marché de l'argent cohérentes avec des sources d'information externes, comme le consensus sur le prix de l'argent à long terme.
Taux d'actualisation réel après impôt	Reflète les risques spécifiques relatifs aux mines d'or en activité au Québec (Canada).

La direction de la Société a considéré et évalué des variations raisonnablement possibles pour les principales hypothèses et n'a pas identifié de cas où la valeur comptable des UGT dépasserait leur valeur recouvrable.

En 2024 et en 2023, toutes les variations de la valeur comptable du goodwill sont associées aux variations des taux de change.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

14. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	1 378	2 373
Autres comptes créditeurs	3 066	3 042
Intérêts cumulés sur la dette à long terme	342	529
Autres charges à payer	545	261
	<u>5 331</u>	<u>6 205</u>

15. Obligations locatives

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	6 050	5 628
Nouvelle obligation	-	999
Paiement d'obligations	(817)	(721)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(450)	144
Solde au 31 décembre	<u>4 783</u>	<u>6 050</u>
Courants	852	849
Non courants	3 931	5 201
Solde au 31 décembre	<u>4 783</u>	<u>6 050</u>

Les obligations locatives sont principalement liées à des contrats de location visant des espaces à bureaux.

16. Dette à long terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	145 080	109 231
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable	35 000	190 000
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable	(84 721)	(155 787)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(1 459)	1 636
Solde au 31 décembre	<u>93 900</u>	<u>145 080</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

16. Dette à long terme (suite)

	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	93 900	145 246
Escompte non amorti sur les acceptations bancaires	-	(166)
Dette à long terme, montant net	<u>93 900</u>	<u>145 080</u>
Tranche courante	-	-
Tranche non courante	<u>93 900</u>	<u>145 080</u>
	<u>93 900</u>	<u>145 080</u>

Facilité de crédit renouvelable

Un montant total de 550,0 millions de dollars canadiens (382,3 millions de dollars) est disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en plus d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 200,0 millions de dollars canadiens (139,0 millions de dollars).

En avril 2024, la date d'échéance de la facilité a été reportée du 29 septembre 2026 jusqu'au 30 avril 2028. La marge non engagée reste sujette à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, de flux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société.

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel, au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA ») ou au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt effectif sur le solde prélevé était de 5,8 %, incluant la marge applicable.

La facilité comprend des clauses trimestrielles qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 31 décembre 2024, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

17. Capital-actions

Actions

Autorisées :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2024, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 9 331 275 de ses actions ordinaires, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2024 sont autorisés du 12 décembre 2024 jusqu'au 11 décembre 2025. Les achats quotidiens seront limités à 73 283 actions ordinaires, hormis les dispenses relatives aux achats en bloc.

Selon les termes du programme de rachat antérieur, Osisko était autorisée à acquérir jusqu'à 9 258 298 de ses actions ordinaires de temps à autre, du 12 décembre 2023 au 11 décembre 2024. Les achats quotidiens étaient limités à 94 834 actions ordinaires.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

17. Capital-actions (suite)

Actions (suite)

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (suite)

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a acheté, pour annulation, un total de 26 000 actions ordinaires pour la somme de 0,4 million de dollars (prix d'achat moyen par action de 22,48 \$ CA). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat.

Dividendes

Le tableau qui suit présente les détails des dividendes déclarés par la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Date de fermeture des registres</u>	<u>Date de paiement</u>	<u>Total des dividendes</u>
	\$ CA			\$
20 février 2024	0,060	28 mars 2024	15 avril 2024	8 271 000
8 mai 2024	0,065	28 juin 2024	15 juillet 2024	8 843 000
6 août 2024	0,065	30 septembre 2024	15 octobre 2024	8 878 000
6 novembre 2024	0,065	31 décembre 2024	15 janvier 2025	8 673 000
Exercice 2024	<u>0,255</u>			<u>34 665 000</u>
23 février 2023	0,055	31 mars 2023	14 avril 2023	7 511 000
10 mai 2023	0,060	30 juin 2023	14 juillet 2023	8 268 000
9 août 2023	0,060	29 septembre 2023	16 octobre 2023	8 281 000
8 novembre 2023	0,060	29 décembre 2023	15 janvier 2024	8 163 000
Exercice 2023	<u>0,235</u>			<u>32 223 000</u>

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de la NYSE, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 décembre 2024, les détenteurs de 18,4 millions d'actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 0,8 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, 205 741 actions ordinaires ont été émises par la Société dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 % (140 405 actions ordinaires en 2023 à un taux d'escompte de 3 %). Le 15 janvier 2025, 45 878 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Gestion du capital

L'objectif premier de la Société dans sa gestion du capital consiste à maximiser le rendement pour ses actionnaires en faisant croître son inventaire d'actifs, principalement par des acquisitions relatives de redevances, de flux et d'autres intérêts similaires de qualité, tout en s'assurant de protéger le capital. La Société définit le capital comme étant la dette à long terme et le total des capitaux propres, incluant la portion inutilisée de la facilité de crédit renouvelable. Le capital est géré par la direction de la Société sous la gouverne du conseil d'administration.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

17. Capital-actions (suite)

Gestion du capital (suite)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Dette à long terme	93 900	145 080
Total des capitaux propres	1 188 953	1 247 931
Facilité de crédit renouvelable inutilisée ⁽ⁱ⁾	288 336	270 775
	1 571 189	1 663 786

(i) Excluant le crédit supplémentaire potentiellement disponible (accordéon) de 200,0 millions de dollars canadiens (139,0 millions de dollars) aux 31 décembre 2024 et 2023 (note 16).

Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, comparativement à l'exercice précédent. La Société n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital et est en conformité avec toutes les clauses se rapportant à la facilité de crédit renouvelable (note 16) au 31 décembre 2024.

18. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») à l'intention de ses dirigeants, employés et consultants. Les options peuvent être attribuées à un prix d'exercice déterminé par le conseil d'administration, mais qui ne sera pas inférieur au prix de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSX le jour précédant l'attribution. Aucune option ne peut être attribuée à un participant si, au moment de l'attribution, celle-ci vise plus de 5 % des actions émises et en circulation de l'émetteur. Le nombre d'actions ordinaires émises à des initiés de l'émetteur à l'intérieur d'une période d'un an et pouvant être émises à des initiés à tout moment en vertu du régime d'options ou combinées à toute autre forme de rémunération fondée sur des actions, ne peut dépasser 8 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. La durée et la période d'acquisition des droits sont déterminées par le conseil d'administration. Toutefois, la date d'échéance ne peut dépasser 7 ans après la date d'attribution.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

18. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions en circulation :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$ CA	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$ CA
Solde au 1 ^{er} janvier	3 122 006	14,50	3 511 922	13,55
Attribuées ⁽ⁱ⁾	287 300	18,72	728 700	18,08
Exercées	(956 758)	13,44	(938 615)	13,47
Abandonnées / Annulées	-	-	(171 335)	15,95
Échues	(6)	13,93	(8 666)	13,50
Solde au 31 décembre	<u>2 452 542</u>	15,41	<u>3 122 006</u>	14,50
Options pouvant être exercées au 31 décembre	<u>1 703 943</u>	14,51	<u>1 920 804</u>	13,66

(i) Les options ont été attribuées à des dirigeants et employés.

Le prix moyen pondéré de l'action lorsque les options d'achat d'actions ont été exercées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024 était de 23,59 \$ CA (19,56 \$ CA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

Le tableau qui suit résume les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2024 :

Fourchette de prix d'exercice \$ CA	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$ CA	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$ CA
12,70 – 14,50	1 471 276	13,53	1,4	1 305 509	13,44
15,97 – 22,20	<u>981 266</u>	18,22	3,7	<u>398 434</u>	18,00
	<u>2 452 542</u>	15,41	2,3	<u>1 703 943</u>	14,51

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

18. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Les options, au moment de l'attribution, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dividende par action	1,3 %	1,5 %
Volatilité prévue	37 %	41 %
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	3,8 %
Durée de vie prévue	45 mois	47 mois
Cours moyen pondéré des actions	18,72 \$ CA	18,08 \$ CA
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées	5,65 \$ CA	5,88 \$ CA

La volatilité prévue a été estimée en utilisant les données historiques d'Osisko à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées au cours de clôture des actions ordinaires de la Société le jour précédant la date d'attribution.

La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits. En 2024, le montant total de rémunération fondée sur des actions relatif aux options d'achat d'actions s'est établi à 1,6 million de dollars (3,1 millions de dollars en 2023).

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

La Société offre un régime d'UAD à ses administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et un régime d'UAR à ses dirigeants, employés et consultants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme. En vertu des régimes, les paiements peuvent être réglés sous forme d'actions ordinaires, de trésorerie ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société. Tous ces régimes sont actuellement classés comme des régimes réglés en capitaux propres.

Le tableau suivant résume l'information sur les variations des UAD et des UAR :

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	<u>UAD ⁽ⁱ⁾</u>	<u>UAR ⁽ⁱⁱ⁾</u>	<u>UAD ⁽ⁱ⁾</u>	<u>UAR ⁽ⁱⁱ⁾</u>
Solde au 1 ^{er} janvier	414 278	717 105	429 575	852 803
Attribuées	70 440	308 000	56 895	235 540
Dividendes réinvestis	4 578	8 247	5 545	10 836
Réglées	(42 095)	(272 160)	(69 678)	(298 313)
Abandonnées	(11 696)	(18 990)	(8 059)	(83 761)
Solde au 31 décembre	<u>435 505</u>	<u>742 202</u>	<u>414 278</u>	<u>717 105</u>
Solde – Droits acquis	<u>381 246</u>	<u>-</u>	<u>365 098</u>	<u>-</u>

- (i) Sauf si le conseil d'administration de la Société en décide autrement, les UAD sont acquises la veille de la prochaine assemblée générale annuelle et sont payables en actions ordinaires, en trésorerie, ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société, à chaque administrateur non dirigeant lorsqu'il ou elle quitte le conseil ou n'est pas réélu(e). La valeur comptable du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAD dont les droits devraient être acquis à la date de règlement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution, et est comptabilisée sur la période d'acquisition. À la date de règlement, une action ordinaire sera émise pour chaque UAD, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'administrateur, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales. Les UAD attribuées en 2024 ont une valeur moyenne pondérée de 21,84 \$ CA par UAD (21,16 \$ CA par UAD en 2023).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

18. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions (suite)

- (ii) La moitié des UAR est fondée sur le temps (les « UAR fondées sur le temps ») et l'autre moitié est fondée sur le temps et dépend de l'atteinte de certaines mesures de performance (les « UAR fondées sur la performance »). Les UAR fondées sur le temps attribuées avant 2024 sont acquises et payables trois ans après la date d'attribution. Les UAR fondées sur le temps attribuées en 2024 sont acquises et payables en trois tranches égales à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution. Les UAR fondées sur la performance sont acquises et payables trois ans après la date d'attribution. Les UAR sont payables en actions ordinaires, en trésorerie ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société. La valeur comptable du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAD dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution, et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et est ajustée en fonction des composantes liées au rendement, le cas échéant. À la date de règlement, une action ordinaire sera émise pour chaque UAR acquise, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'employé, qui doit être remis par Osisko aux autorités fiscales. Les UAR attribuées en 2024 ont une valeur moyenne pondérée de 18,79 \$ CA par UAR (17,87 \$ CA par UAR en 2023).

Le montant total de rémunération fondée sur des actions se rapportant aux régimes d'UAD et d'UAR en 2024 s'élevait à 4,7 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2023).

Sur la base du cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2024 (18,10 \$ ou 26,03 \$ CA) et compte tenu d'un taux d'imposition marginal de 53,3 %, le montant estimé qu'Osisko devrait transférer aux autorités fiscales afin de régler les obligations fiscales des employés relativement aux UAD et aux UAR acquises devant être réglées en actions ordinaires s'élève à 3,7 millions de dollars (2,8 millions de dollars au 31 décembre 2023) et à 11,4 millions de dollars en se basant sur l'ensemble des UAD et des UAR en circulation (8,6 millions de dollars au 31 décembre 2023).

19. Impôts sur le résultat

(a) Charge d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés aux états consolidés des résultats pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 se présentent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Impôts sur le résultat exigibles		
Charges pour l'exercice en cours	2 692	1 915
Charges d'impôts sur le résultat exigibles	<u>2 692</u>	<u>1 915</u>
Impôts sur le résultat différés (note 19(b)) :		
Origine et résorption des écarts temporaires	5 521	1 875
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	5 174	7 460
Ajustements à l'égard d'années antérieures	462	(1 694)
Autres	26	233
Charges d'impôts sur le résultat différés	<u>11 183</u>	<u>7 874</u>
Charge d'impôts sur le résultat	<u>13 875</u>	<u>9 789</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

19. Impôts sur le résultat (suite)

(a) Charge d'impôts sur le résultat (suite)

La provision pour impôts sur le résultat présentée dans les états consolidés des résultats diffère du montant calculé en utilisant le taux d'imposition statutaire applicable aux résultats des entités consolidés, en raison des éléments suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le résultat	30 142	(27 637)
Provision pour impôts sur le résultat calculée en utilisant les taux d'imposition statutaires combinés fédéral canadien et provincial	7 988	(7 324)
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat découlant de :		
(Revenus) dépenses non déductibles, montant net	(59)	71
Portion non imposable des pertes en capital, montant net	6 051	9 915
Écarts avec les taux d'imposition statutaires à l'étranger	(6 566)	918
Variations des actifs d'impôts différés non comptabilisés	5 174	7 460
Retenues à la source à l'étranger	799	210
Ajustements à l'égard d'années antérieures	462	(1 694)
Autres	26	233
Charge d'impôts sur le résultat	<u>13 875</u>	<u>9 789</u>

Le taux d'imposition statutaire combiné fédéral canadien et provincial de 2024 et 2023 est de 26,5 %.

(b) Impôts sur le résultat différés

Les composantes donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentées ci-dessous :

	<u>31 décembre</u>	<u>31 décembre</u>
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Actifs d'impôts différés :		
Pertes autres qu'en capital	8 387	26 615
Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions	4 116	3 234
Frais d'émission d'actions et de titres de créance	888	1 484
Autres	478	4
	<u>13 869</u>	<u>31 337</u>
Passifs d'impôts différés :		
Redevances	(85 089)	(98 765)
Flux	(4 634)	(4 038)
Placements	(380)	(1 331)
	<u>(90 103)</u>	<u>(104 134)</u>
Passif d'impôts différés, montant net	<u>(76 234)</u>	<u>(72 797)</u>

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés ont été compensés au bilan puisqu'ils se rapportent aux impôts sur le résultat perçus par la même autorité fiscale et que la Société a le droit juridique et l'intention de les compenser.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

19. Impôts sur le résultat (suite)

(b) Impôts sur le résultat différés (suite)

La variation des passifs d'impôts différés, montant net, durant les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	(72 797)	(63 917)
Comptabilisés dans le bénéfice net	(11 183)	(7 874)
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	918	535
Comptabilisés dans les capitaux propres	929	297
Ajustement lié à la conversion des monnaies	5 899	(1 838)
Solde au 31 décembre	<u>(76 234)</u>	<u>(72 797)</u>

(c) Passifs d'impôts différés non comptabilisés

Le montant global des écarts temporaires imposables associés aux placements dans des filiales, pour lesquels des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2024, s'élève à 73,7 millions de dollars (53,4 millions de dollars au 31 décembre 2023). Aucun passif d'impôts différés n'est comptabilisé pour les écarts temporaires associés aux placements dans des filiales puisque la Société contrôle le moment du renversement et qu'il est improbable qu'ils soient renversés dans un avenir prévisible.

(d) Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Au 31 décembre 2024, la Société avait des écarts temporaires associés à des titres négociables conférant un avantage fiscal de 35,8 millions de dollars (34,0 millions de dollars au 31 décembre 2023), lesquels n'ont pas été comptabilisés dans les actifs d'impôts différés. La Société comptabilise l'avantage des attributs fiscaux uniquement dans la mesure où un résultat imposable futur est anticipé qui pourra être réduit par ces attributs.

20. Information complémentaire aux états consolidés des résultats

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<u>Produits</u>		
Redevances	130 375	118 829
Flux	60 782	64 399
	<u>191 157</u>	<u>183 228</u>
<u>Coût des ventes</u>		
Redevances	413	379
Flux	6 325	11 956
	<u>6 738</u>	<u>12 335</u>
<u>Épuisement</u>		
Redevances	12 208	17 796
Flux	20 399	24 005
	<u>32 607</u>	<u>41 801</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

20. Information complémentaire aux états consolidés des résultats (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<u>Autres charges d'exploitation</u>		
Charges liées aux avantages du personnel (voir ci-dessous)	14 586	19 177
Dépréciation d'actifs	49 558	35 711
Honoraires professionnels	4 631	4 907
Assurances	1 356	1 486
Amortissement	965	906
Frais de déplacement	838	670
Frais de communications et de promotion	758	642
Frais de société ouverte	565	600
Loyers et frais de bureau	427	414
Autres, montant net	(196)	116
	<u>73 488</u>	<u>64 629</u>
<u>Charges liées aux avantages du personnel</u>		
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	8 348	8 363
Indemnités de départ (note 21)	-	4 197
Rémunération fondée sur des actions	6 238	6 617
	<u>14 586</u>	<u>19 177</u>
<u>Autres pertes, montant net</u>		
Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	343	(9 748)
(Perte nette) gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées (note 10)	(9 300)	3 580
Perte nette à la cession d'une entreprise associée (note 10)	-	(5 459)
Perte nette à la cession réputée d'une entreprise associée (note 10)	-	(2 277)
Dépréciation des placements dans des entreprises associées (note 10)	-	(48 968)
Variation de la provision pour pertes de crédit attendues et radiation d'autres placements et d'intérêts à recevoir (note 11)	1 399	(27 831)
Autres	(2 362)	502
	<u>(9 920)</u>	<u>(90 201)</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

21. Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	3 036	3 326
Indemnités de départ	-	4 094
Rémunération fondée sur des actions	2 925	4 719
	<u>5 961</u>	<u>12 139</u>

Les principaux dirigeants sont assujettis à des contrats de travail qui prévoient des paiements basés sur les standards du marché advenant un licenciement sans cause ou un changement de contrôle, qui représentent une à deux fois le salaire de base et les primes. Ces contrats de travail comprennent également certaines clauses d'acquisition de droits sur les unités d'actions différées, les unités d'actions avec restrictions et les options d'achat d'actions. En 2023, les indemnités de départ comprennent une charge de rémunération fondée sur des actions de 1,1 million de dollars en lien avec certains octrois fondés sur des actions accordés à des hauts dirigeants sortants.

22. Bénéfice net (perte nette) par action

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	16 267	(37 426)
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	186 290	185 036
Effet dilutif des options d'achat d'actions	915	-
Effet dilutif des UAD et des UAR	376	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	<u>187 581</u>	<u>185 036</u>
Bénéfice net (perte nette) par action		
De base et dilué(e)	0,09	(0,20)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, 53 200 options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action puisque leur effet était antidilutif.

En raison de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives pour la période, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

23. Information complémentaire aux états consolidés des flux de trésorerie

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts reçus évalués selon la méthode du taux effectif	4 352	4 141
Intérêts payés sur la dette à long terme	7 255	12 722
Impôts sur le résultat payés	2 692	1 915
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation des sommes à recevoir	(880)	(3 603)
(Augmentation) diminution des autres actifs courants	(220)	488
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	(777)	1 603
	<u>(1 877)</u>	<u>(1 512)</u>

24. Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques liés aux prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

(a) Risques de marché

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt sur les actifs financiers de la Société provient principalement de la trésorerie, qui porte intérêt à des taux variables. En se basant sur le solde de trésorerie au 31 décembre 2024, l'impact des produits d'intérêts sur un horizon de 12 mois advenant une variation de 1,0 % des taux d'intérêt serait négligeable. Les placements à court terme et les autres actifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car dans la plupart des cas, ils ne portent pas intérêt ou portent intérêt à des taux fixes.

La facilité de crédit renouvelable porte intérêt à un taux variable et, en se basant sur le solde de la facilité de crédit renouvelable au 31 décembre 2024, l'impact sur les charges financières d'une variation des taux d'intérêt de 1,0 % sur un horizon de 12 mois serait négligeable. Les autres passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt puisqu'ils ne portent pas intérêt ou qu'ils portent intérêt à un taux fixe.

(ii) Risque de change

Les monnaies fonctionnelles des entités de la Société comprennent le dollar canadien, le dollar américain et le dollar australien, tandis que la monnaie de présentation de la Société est le dollar américain. La Société est exposée au risque de change découlant de la volatilité des monnaies, principalement en lien avec les actifs et les passifs libellés en dollars américains détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, incluant d'importants soldes de trésorerie libellés en dollars américains et des prélèvements à rembourser sur sa facilité de crédit en dollars américains, et est donc exposée à d'importants gains ou pertes de change.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

24. Risques financiers (suite)

(a) Risques de marché (suite)

(ii) Risque de change (suite)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les soldes en dollars américains détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle était le dollar canadien étaient les suivants :

	31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie	9 639	9 225
Sommes à recevoir	73	1 767
Autres actifs	975	1 037
Comptes créditeurs et charges à payer	(285)	(473)
Facilité de crédit renouvelable	(80 000)	(115 000)
Exposition nette en dollars américains	(69 598)	(103 444)
Équivalent en dollars canadiens	(100 145)	(136 815)

En se basant sur les soldes au 31 décembre 2024, une variation de 5 % des taux de change à cette date (toutes les autres variables demeurant constantes) aurait eu une incidence sur le bénéfice net d'environ 3,6 millions de dollars en 2024 (5,3 millions de dollars en 2023).

La Société comptabilise également les gains ou les pertes découlant des ajustements liés à la conversion des monnaies, par le biais du résultat global, principalement attribuables aux fluctuations du dollar américain sur ses actifs et ses passifs libellés en dollars canadiens détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien.

(iii) Autre risque lié aux prix

La Société est exposée à un risque de variation du cours des actions en raison de ses placements à long terme dans des sociétés minières. Le cours des actions des placements à long terme subit l'effet de divers facteurs sous-jacents, incluant le prix des matières premières. En se basant sur les placements à long terme détenus par la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, une augmentation (diminution) de 10 % du cours des actions de ces placements aurait un impact négligeable sur le bénéfice net et augmenterait (diminuerait) les autres éléments du résultat global de 5,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (1,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie, les montants à recevoir, les placements à court terme et les autres facilités de financement à recevoir. La Société réduit son risque de crédit en investissant la trésorerie dans des comptes d'épargne à rendement élevé auprès d'institutions financières canadiennes et américaines reconnues. Dans le cas des montants à recevoir, des placements à court terme et des autres facilités de financement, la Société effectue une analyse de crédit, ou encore s'assure qu'elle dispose de garanties suffisantes en cas de non-paiement par la tierce partie pour couvrir la valeur comptable nette des billets à recevoir. Une provision est comptabilisée si une perte de crédit est anticipée en fonction de cette analyse. Dans certains cas, les prêts à recevoir peuvent être appliqués à des dépôts de flux dus à la Société ou convertis en redevance si la tierce partie n'est pas en mesure de rembourser son prêt.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

24. Risques financiers (suite)

(a) Risques de crédit (suite)

Au 31 décembre 2024, une provision de 34,2 millions de dollars (33,1 millions de dollars au 31 décembre 2023) a été comptabilisée à la suite de l'analyse des pertes de crédit attendues, principalement sur certains des prêts accordés aux sociétés détenant la mine de diamants Renard et le projet aurifère Amulsar (les prêts considérés douteux ont été entièrement provisionnés car les sociétés ne sont pas considérées comme étant en mesure de les rembourser).

L'exposition maximum au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable nette associée à chaque catégorie d'actifs financiers.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, compte tenu des besoins liés à ses engagements financiers et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil d'administration révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. La Société gère aussi le risque de liquidité à travers la gestion de sa structure de capital et de ses leviers financiers tels que décrits à la note 17. Au 31 décembre 2024, la trésorerie était investie dans des comptes d'épargne à intérêt élevé, détenus dans des institutions financières canadiennes et américaines reconnues.

Au 31 décembre 2024, tous les passifs financiers devant être réglés en trésorerie ou par le transfert d'autres actifs financiers venaient à échéance dans un délai de 90 jours ou moins, à l'exception de la facilité de crédit renouvelable et des obligations locatives, lesquelles sont décrites ci-dessous :

		Au 31 décembre 2024				
Montant total à payer	Échéance	2025	2026	2027	2028	2029
		\$	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱ⁾	30 avril 2028	6 397	6 397	6 397	96 035	-
Obligations locatives	31 décembre 2029	1 245	1 259	1 259	1 113	1 040
		<u>7 642</u>	<u>7 656</u>	<u>7 656</u>	<u>97 148</u>	<u>1 040</u>

(i) L'intérêt payable est basé sur les taux d'intérêt et les taux de change en date du 31 décembre 2024.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

25. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente des informations sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les bilans consolidés et classés par niveau selon l'importance des données utilisées pour faire leur évaluation.

Niveau 1 – Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire des dérivés des prix); et

Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

	31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription d'actions ordinaires et débetures et billets convertibles				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	6 534	6 534
Autres minéraux	11	-	3	14
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾				
Actions ordinaires				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	1 822	-	138	1 960
Autres minéraux ⁽ⁱⁱ⁾	53 353	-	-	53 353
	55 186	-	6 675	61 861
31 décembre 2023				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription d'actions ordinaires et débetures et billets convertibles				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	6 706	6 706
Autres minéraux	33	-	27	60
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾				
Actions ordinaires				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	2 688	-	150	2 838
Autres minéraux ⁽ⁱⁱ⁾	60 731	-	-	60 731
	63 452	-	6 883	70 335

(i) D'après son analyse de la nature et des caractéristiques des titres de capitaux propres et des risques associés, la Société a déterminé qu'il était pertinent de les présenter par secteur d'activité et par type de placement.

(ii) Les actions ordinaires classées dans les *autres minéraux* se rapportent principalement au cuivre.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

25. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, des actions ordinaires d'une juste valeur de 2,3 millions de dollars ont été transférées du niveau 3 au niveau 1 puisque ces actions ordinaires ont commencé à être négociées sur un marché boursier reconnu.

Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cours cotés sur des marchés boursiers reconnus aux dates de bilan. Le cours coté du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Société est le dernier prix de transaction. Les instruments considérés de niveau 1 se composent principalement d'actions ordinaires et de bons de souscription qui se négocient sur des marchés boursiers reconnus comme la TSX, la Bourse de croissance TSX ou la NEO.

Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se fient le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les instruments considérés de niveau 2 se composent des effets à recevoir. Si une ou plusieurs des données importantes ne sont pas basées sur des données de marché observables, alors l'instrument est considéré de niveau 3.

Instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 comprennent les instruments convertibles et les bons de souscription détenus par la Société qui ne sont pas négociés sur des marchés boursiers reconnus. La juste valeur des placements sous forme d'instruments convertibles et de bons de souscription est déterminée directement ou indirectement en utilisant le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les variations des placements de niveau 3 (composés de bons de souscription et d'instruments convertibles) pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	6 883	19 862
Transfert d'actions ordinaires du niveau 3 au niveau 1	-	(2 266)
Cessions	-	(3 698)
Variation de la juste valeur – bons de souscription échus ⁽ⁱ⁾	4	(417)
Variation de la juste valeur – placements détenus à la fin de la période ⁽ⁱ⁾	339	(6 991)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(551)	393
Solde au 31 décembre	<u>6 675</u>	<u>6 883</u>

(i) Comptabilisés aux états consolidés des résultats dans les *autres pertes nettes*.

La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 dépend de la nature des instruments financiers.

La juste valeur des bons de souscription de titres de capitaux propres et des instruments convertibles de sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse, classés de niveau 3, est déterminée directement ou indirectement à l'aide du modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Une augmentation/diminution de la volatilité prévue dans les modèles de 10 % occasionnerait une variation négligeable de la juste valeur des bons de souscription et des instruments convertibles aux 31 décembre 2024 et 2023.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

25. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers non évalués à la juste valeur aux bilans consolidés

La trésorerie, les placements à court terme, les produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts, les autres comptes débiteurs, les autres facilités de financement à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux bilans consolidés. La juste valeur de la trésorerie, des placements à court terme, des produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts, des autres comptes débiteurs, et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable de par leur nature à court terme. La valeur comptable du passif en lien avec la facilité de crédit renouvelable se rapproche de sa juste valeur étant donné que le différentiel de crédit est similaire au différentiel de crédit que la Société obtiendrait dans des conditions similaires à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des autres facilités de financement à recevoir se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il n'y a eu aucun changement important dans les paramètres ou les hypothèses économiques et relatifs aux risques se rapportant à ces instruments depuis l'émission, l'acquisition ou le renouvellement de ces instruments financiers, à l'exception d'un billet à recevoir pour lequel une provision pour perte de crédit attendue et une radiation ont été comptabilisées le 30 juin 2023 et le 30 septembre 2023, respectivement (note 11), en raison d'une hausse importante du risque de crédit lié à ce billet à recevoir au cours des périodes visées.

26. Information sectorielle

Le président et chef de la direction (le principal décideur opérationnel) organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'autres intérêts pour les métaux précieux et autres substances. Tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les tableaux suivants présentent l'information sectorielle pour cet unique secteur.

Produits géographiques

Les produits géographiques, incluant les produits tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et d'autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, les produits tirés des redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent des juridictions suivantes :

	<u>Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾</u>	<u>Amérique du Sud</u>	<u>Australie</u>	<u>Afrique</u>	<u>Europe</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<u>2024</u>						
Redevances	126 101	1 338	240	2 696	-	130 375
Flux	8 204	22 371	19 808	-	10 399	60 782
	<u>134 305</u>	<u>23 709</u>	<u>20 048</u>	<u>2,696</u>	<u>10 399</u>	<u>191 157</u>
<u>2023</u>						
Redevances	117 447	1 058	114	210	-	118 829
Flux	25 614	23 149	7 620	-	8 016	64 399
	<u>143 061</u>	<u>24 207</u>	<u>7 734</u>	<u>210</u>	<u>8 016</u>	<u>183 228</u>

(i) 91 % des produits en Amérique du Nord ont été générés au Canada en 2024 (91 % en 2023).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

26. Information sectorielle (suite)

Produits géographiques (suite)

En 2024, deux droits de redevance ou flux ont généré des produits de 100,6 millions de dollars (trois droits de redevance ou flux ont généré des produits de 108,4 millions de dollars en 2023), ce qui représente 53 % des produits (59 % des produits en 2023), incluant un droit de redevance qui a généré des produits de 78,3 millions de dollars (66,7 millions de dollars en 2023). En 2024, les produits tirés des métaux précieux représentaient 94 % du total des produits. En 2023, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 90 % et 10 % des produits, respectivement.

Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux et autres intérêts par juridiction, aux 31 décembre 2024 et 2023, en fonction de l'emplacement des propriétés auxquelles les redevances, flux et autres intérêts se rapportent :

	Amérique du Nord⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2024							
Redevances	392 520	127 008	57 646	49 906	-	10 333	637 413
Flux	146 408	127 974	136 386	-	22 300	32 603	465 671
Ententes d'écoulement	-	-	7 067	-	3 704	-	10 771
	538 928	254 982	201 099	49 906	26 004	42 936	1 113 855
31 décembre 2023							
Redevances	483 050	138 259	8 511	54 295	-	11 241	695 356
Flux	140 567	123 353	146 884	-	22 300	35 067	468 171
Ententes d'écoulement	-	-	7 067	-	3 704	-	10 771
	623 617	261 612	162 462	54 295	26 004	46 308	1 174 298

(i) 78 % des intérêts nets en Amérique du Nord étaient situés au Canada au 31 décembre 2024 (80 % au 31 décembre 2023).

27. Transactions entre parties liées

Au 31 décembre 2024, un billet à recevoir d'une entreprise associée de 12,2 millions de dollars était inclus dans les autres placements (6,2 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

28. Engagements

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 31 décembre 2024, les engagements significatifs liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux sont détaillés dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Évènements déclencheurs
Gold Resource Corporation	Projet Back Forty (flux aurifère)	5,0 millions \$	Obtention de tous les permis importants pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
		25,0 millions \$	
SolGold plc	Projet Cascabel (flux aurifère)	10,0 millions \$	Atteinte de jalons opérationnels, incluant la signature d'un accord de protection des investissements modifié, la réalisation de forage géotechnique et la finalisation de l'aménagement d'un parc à résidus suffisant pour un minimum de 10 ans d'exploitation; Atteinte de jalons opérationnels, incluant le dépôt de toutes les demandes de permis finales pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
		10,0 millions \$	
		195,0 millions \$	
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	45,0 millions \$ CA	Obtention de toutes les approbations, licences, droits de passage et droits de surface à la propriété requis de la part de tierces parties significatives et de tous les permis de construction significatifs, décision de construction positive et obtention d'un minimum de 135,0 millions de dollars canadiens de financement hors endettement, et démonstration que la garantie financière requise pour permettre à Falco de procéder au commencement des activités minières peut être satisfaite, le cas échéant. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
		60,0 millions \$ CA	
		40,0 millions \$ CA (optionnel)	

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

28. Engagements (suite)

Ententes de flux et ententes d'écoulement

Le tableau suivant résume les engagements significatifs liés à des actifs en production et des actifs à l'étape du développement avancé de paiements pour des métaux et d'autres matières premières à l'égard desquels Osisko détient des droits contractuels en vertu d'ententes d'achat associées :

Intérêts	Production payable attribuable devant être achetée		Paiement en trésorerie par once/tonne/carat		Durée de l'entente	Date de l'entente
	Argent	Autres	Argent	Autres		
CSA, flux ⁽¹⁾	100 %	3,0 à 4,875 % (cuivre)	4 %	4 %	Durée de vie de la mine	Juin 2023
Gibraltar, flux ⁽²⁾	100 %		Aucun		Durée de vie de la mine	Mars 2018 Modifiée en déc. 2024
Mantos Blancos, flux ⁽³⁾	100 %		8 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Septembre 2015 Modifiée en août 2019
Renard, flux ⁽⁴⁾		9,6 % (diamants)		Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	Juillet 2014 Modifiée en octobre 2018
Sasa, flux ⁽⁵⁾	100 %		6,545 \$		40 ans	Novembre 2015

- (1) Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné correspondant à 100 % de l'argent payable produit par la mine CSA pour la durée de vie de la mine, et aura le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,0 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'au 5^e anniversaire des ententes, puis 4,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 2,25 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, MAC Copper aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda de 20,0 millions de dollars à 40,0 millions de dollars. Si l'option est exercée, Osisko Bermuda aura toujours le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,25 % - 4,062 5 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 23 900 à 28 450 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 1,5 % - 1,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine. En date du 31 décembre 2024, un total de 0,8 million d'onces d'argent et 748 tonnes de cuivre avait été livré à Osisko Bermuda en vertu des ententes de flux.
- (2) Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la production d'argent de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 6,8 millions d'onces d'argent lui aient été livrées à Osisko, et 35 % de la production par la suite. En date du 31 décembre 2024, un total de 1,5 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.
- (3) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %. En date du 31 décembre 2024, un total de 6,4 millions d'onces d'argent avait été livré à Osisko Bermuda en vertu de l'entente de flux.
- (4) Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
- (5) Prix sujet à une indexation établie au moindre entre 3 % ou l'inflation sur l'année civile précédente évaluée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) du prix par once après 2016.

29. Évènement subséquent

Dividende

Le 19 février 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,065 \$ CA par action ordinaire, payable le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2025.